

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

1. **Cessation de mandat et remplacement d'un député membre du Gouvernement** (p. 2).

2. **Loi de finances pour 1996.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2).

MM. Marc Laffineur,
Gilles Carrez,
Etienne Garnier,
Charles de Courson,
Jean-François Copé,
François Loos,
Philippe Legras,
André Berthol,

Jean-Jacques Descamps,
Marc Le Fur,
Mme Michèle Alliot-Marie,
MM. Yves Rousset-Rouard,
François Guillaume,
Bernard Murat,
Bernard Carayon,
Harry Lapp,
Patrick Balkany,

Mme le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 19).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Mme le président. J'informe l'Assemblée que M. le président a pris acte de la cessation le 17 octobre 1995, à minuit, du mandat de député de M. Jacques Toubon, nommé membre du Gouvernement par décret du 18 mai 1995.

Par une communication, en date du 18 octobre 1995, de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le président a été informé du remplacement de M. Jacques Toubon par M. Lionel Assouad.

2

LOI DE FINANCES POUR 1996

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Madame le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du Plan, mes chers collègues, rarement un gouvernement aura dû élaborer un budget dans des circonstances aussi difficiles. En effet, la tâche d'Alain Juppé et de vous-même, monsieur le ministre, a été singulièrement compliquée par une série de contraintes structurelles sur lesquelles il n'y a que peu de marge de manœuvre, sans parler de l'incertitude de la conjoncture économique.

Au premier rang des difficultés incontournables figure bien évidemment le poids de la dette qui, par un effet « boule de neige », atteindra 3 485 milliards de francs

en 1995 et représentera l'an prochain une charge budgétaire incompressible de 226 milliards de francs, en hausse de 13 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1995.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité impérieuse de freiner le rythme de progression de la dette – un milliard de francs par jour à l'heure actuelle – tant il est clair que se joue ici, à terme, le maintien de la France parmi les grandes puissances économiques mondiales, mais aussi une part de notre indépendance nationale. Au vu de l'évolution accélérée de notre endettement depuis quelques années, on mesure aujourd'hui combien le gouvernement de Michel Rocard, par manque d'audace et de courage politique, a failli à son devoir en ne s'attaquant pas de front au désendettement de l'Etat entre 1988 et 1990, malgré une conjoncture économique très favorable.

Les moindres rentrées fiscales enregistrées ont constitué une deuxième difficulté de taille pour le Gouvernement. Le déficit budgétaire constaté à la fin juin représentait déjà 70 p. 100 des 321 milliards de francs prévus pour 1995. Les évaluations du budget de 1995 sont faussées puisqu'il manque déjà au moins 30 milliards de francs de recettes fiscales. Ces moins-values, qui ne sont nullement justifiées par la conjoncture, sont un argument de plus en faveur de la réforme fiscale.

Tenant compte de ces écarts de prévision, le Gouvernement a retenu pour 1996 des hypothèses de recettes réalistes. Cette approche prudente démontre son souci de sincérité, sa volonté de faire en sorte que le budget soit exécuté au niveau auquel il a été voté par le Parlement.

Par ailleurs, la nécessité d'afficher face aux marchés financiers une réduction des déficits des finances publiques, indispensable pour se conformer aux critères de convergence de Maastricht, n'en reste pas moins extrêmement contraignante.

Les plus grosses progressions budgétaires bénéficient aux ministères directement impliqués dans la mission de réduction de la fracture sociale, celle-ci devant passer, bien évidemment, par une baisse massive et durable du chômage.

Les crédits du travail et de l'emploi traduisent cette priorité puisqu'ils augmentent de 21 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995 avec une part de plus en plus importante accordée aux dépenses actives, en progression de 48 p. 100. Au total, près de 140 milliards sont consacrés dans le projet de budget à la lutte contre le chômage.

Le souci de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre toutes les formes d'exclusion se manifeste également par une progression de 9 p. 100 du budget du logement de près de 20 p. 100 des crédits du ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion et de 8 p. 100 de ceux du ministère de la solidarité entre les générations, avec un effort particulier en faveur des personnes handicapées. Le projet de budget mobilise également d'importants moyens en faveur de la politique de santé publique avec un renforcement des actions de prévention du sida et de la toxicomanie.

Enfin, la progression des crédits de la culture, qui atteignent 1 p. 100 du budget de la nation, et l'effort substantiel en faveur de la justice faisaient également partie des engagements pris par Jacques Chirac.

Dans un contexte fait d'incertitudes et de contraintes multiples, le Gouvernement a eu le mérite de fonder son projet de budget sur un postulat simple et direct : la lutte contre le chômage et la lutte contre les déficits ne sont pas deux politiques alternatives, mais les deux faces d'un même combat. Le Gouvernement affiche ainsi sa volonté de lutter contre les déficits en privilégiant la baisse des dépenses plutôt que l'augmentation des prélèvements, qui reste néanmoins nécessaire. C'est un réel changement d'optique par rapport aux budgets précédents et il faut s'en féliciter.

Avant d'accorder un *satisfecit* à ce sujet au Gouvernement, je formulerai une légère réserve à propos de la fonction publique.

Le Gouvernement a pris une sage décision en décidant de geler la rémunération des fonctionnaires. Les dépenses de personnel progresseront néanmoins de 17 milliards de francs en 1996, soit une augmentation de 3 p. 100, et atteindront ainsi 567 milliards de francs, par la simple application des règles relatives à l'ancienneté et à la technicité.

Mais le Gouvernement n'a pas souhaité s'attaquer à la question de l'effectif global de la fonction publique. Celui-ci est même en progression puisque les créations nettes d'emplois s'élèvent à plus de 3 000 postes.

Je le regrette, car j'aurais pour ma part souhaité une diminution du nombre total des fonctionnaires dès cette année, par le non-remplacement partiel des personnels partant à la retraite. Il y a là une marge de manœuvre importante pour agir sur la réduction des dépenses, puisque la masse salariale de la fonction publique représente près de 40 p. 100 du budget de l'État.

Cette remarque faite, il faut souligner l'effort substantiel de limitation des dépenses entrepris par le Gouvernement puisque, pour la première fois depuis bien longtemps, les charges nettes de l'État, hors dette et rémunération des fonctionnaires, diminuent de 2,3 p. 100. Ainsi, près de la moitié des budgets, quinze sur trente-six, sont en baisse par rapport à 1995, ce qui montre la volonté du Gouvernement de ne plus considérer aucun département ministériel comme exonéré *a priori* de tout effort.

Un bon budget ne doit plus être un budget qui augmente. Les différents ministres devraient ainsi ne plus mettre en avant le surcroît de crédits qu'ils ont obtenu de Bercy, mais au contraire souligner en premier lieu les économies budgétaires qu'ils ont décidé d'appliquer dans un souci d'optimisation et de rationalisation de la dépense publique.

Les parlementaires doivent eux aussi opérer une sorte de révolution culturelle vis-à-vis des dépenses publiques, ne serait-ce que pour faire taire les sceptiques qui estiment inutile tout renforcement des pouvoirs du Parlement en matière de contrôle budgétaire, les députés étant pour eux, par nature, dépensiers et incapables de proposer des économies allant à l'encontre des intérêts de leurs électeurs.

Alors que l'on reproche souvent aux amendements d'origine parlementaire d'avoir pour conséquence une augmentation des dépenses de l'État, il faut souligner, cette année, l'importance et l'utilité des propositions avancées par les députés, notamment en commission des finances, pour réaliser des économies supplémentaires.

Manifestement, la majorité est prête à assumer ce rôle quelque peu nouveau pour elle, prête aussi, par conséquent, à partager avec le Gouvernement le fardeau temporaire de l'impopularité qu'impliquera vraisemblablement la mise en œuvre de réformes indispensables, notamment dans le domaine de la fiscalité.

Ainsi, un certain nombre de propositions ont été avancées, notamment par le rapporteur général et par le groupe UDF, visant à garantir une plus grande équité fiscale. Je souhaite que le Gouvernement en tienne compte et qu'il prenne l'engagement, si ces suggestions ne sont pas retenues dans la loi de finances, de les aborder sans tabou lors de la préparation de la future loi d'orientation fiscale, cadre mieux approprié, il est vrai, pour discuter des modifications substantielles qui doivent être apportées à l'impôt sur le revenu. C'est pour ce motif d'opportunité que j'ai, pour ma part, renoncé à déposer un amendement visant à supprimer la demi-part supplémentaire dont bénéficient les contribuables célibataires, divorcés, ou veufs ayant eu un ou plusieurs enfants à charge, avantage spécifique qui n'a guère de justification au regard des principes du quotient familial.

Mes chers collègues, la lutte contre les déficits est très certainement l'un des plus lourds défis que notre pays doit relever en cette fin de siècle. C'est une œuvre de longue haleine et le Gouvernement a raison d'agir avec méthode. Le projet de budget pour 1996 n'est que la première étape d'un plan cohérent de réduction des dépenses, qui se prolongera par le grand débat de cet automne sur la protection sociale et les décisions auxquelles il aboutira et par la loi d'orientation fiscale qui nous sera soumise au début de l'année prochaine. Les six prochains mois seront donc décisifs puisque, dans ce court laps de temps, devront être mises en place ou initiées les réformes de structure permettant d'assainir durablement les finances publiques et les comptes sociaux.

Le temps de la réforme nous est compté, ne le gâchons pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne peut nier que le projet de loi de finances pour 1996 est marqué par le souci de maîtriser la dépense publique et de réduire le déficit. Hors charge de la dette, hors mesures pour l'emploi, les dépenses sont reconduites en francs courants par rapport au collectif de l'été dernier. Quant au déficit, il est réduit de 10 p. 100, à 290 milliards de francs.

Les sacrifices demandés sont multiples : report à 1997 d'une revalorisation générale des traitements de la fonction publique ; blocage au niveau de l'inflation, pendant trois ans, des concours de l'État aux collectivités locales ; réduction de 16 milliards de francs des dépenses militaires ; remise en cause d'avantages fiscaux comme ceux liés à l'assurance vie ; limitation des dégrèvements de taxe professionnelle pour les entreprises.

Et les mécontentements, eux aussi, sont multiples. Ils démontrent, s'il en était besoin, la réalité de la rigueur.

Si telle ou telle disposition est contestée, en revanche chacun s'accorde sur l'absolue nécessité de réduire le déficit budgétaire. Les comptes de l'État sont asphyxiés par la charge de la dette, en passe de devenir la première dépense, avant même l'éducation nationale. L'État, emprunteur massif, contribue à faire monter les taux d'intérêt, évince l'investissement privé et, au bout du compte, freine la croissance.

L'objectif est donc clair et accepté.

Peut-on aller beaucoup plus loin dans la réduction de la dépense et du déficit dès 1996 ?

Pour ma part, je ne le crois pas et, malgré des efforts louables et multiples, la commission des finances n'a d'ailleurs guère dépassé les 4 ou 5 milliards de francs de propositions d'économies supplémentaires.

C'est que la dépense publique est rigide, comme le montre l'évolution de la masse salariale en 1996 – plus 3 p. 100 – alors même que le point d'indice est gelé.

La dépense publique alimente l'économie, surtout quand la croissance reflue, et les coupes sombres et brutales dans les budgets créent souvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Par exemple, tailler à la hache dans les dépenses d'équipement militaire ne peut qu'aggraver la situation de l'emploi dans des régions qui, en général, sont déjà en difficulté.

Aussi, le processus de maîtrise des dépenses publiques doit-il être continu, méthodique et étalé dans le temps. Il doit également s'inscrire dans la démarche définie par la loi quinquennale de réduction des déficits publics adoptée au début de 1994. Il doit, enfin, s'étendre aux dépenses sociales et à la spirale la plus infernale, celle des déficits sociaux.

A ce propos, on ne peut que regretter le traitement séparé dans le temps du déficit de l'Etat et de celui de la sécurité sociale. C'est pourtant l'Etat qui, dès 1993, a dû prendre à sa charge 100 milliards de francs de dettes accumulées. Quels que soient les montages financiers, qui d'autre que l'Etat fera face à l'accumulation des déficits du régime général, environ trois fois 60 milliards de francs, en 1994, 1995 et, probablement, 1996 ?

Cette absence de cohérence d'ensemble est d'autant plus préoccupante qu'elle dissimule l'impasse actuellement faite sur au moins la moitié du financement, soit environ 9 milliards de francs, de la future prestation autonomie. N'est-il pas un peu illusoire, monsieur le ministre, de rechercher désespérément, d'un côté, 4 ou 5 milliards de francs d'économies supplémentaires sur le budget de l'Etat ou des collectivités locales et, de l'autre, d'engager le double en dépenses sociales nouvelles non financées, lesquelles pèseront inévitablement, soit sur le budget de l'Etat, soit sur celui des départements voire, probablement, sur les deux à la fois ?

Et, pourtant, – quel paradoxe ! – s'agissant des recettes, impôts d'un côté, cotisations sociales de l'autre, le Gouvernement poursuit, cette fois avec cohérence et constance, une politique d'allègement du coût social du travail et de transfert sur des assiettes d'impôts moins pénalisantes pour l'emploi.

Je plaide donc, en termes de dépenses, pour une même approche tendant à coordonner la dépense publique et la dépense sociale et à prévoir une mise en place très progressive de la prestation autonomie.

Si la marge de manœuvre générale sur le budget de l'Etat est limitée – 10 milliards au maximum sur les 1 500 milliards de dépenses ou de recettes – n'existe-t-il pas, en revanche, des possibilités de redéploiement de crédits, des pistes d'économies progressives mais prometteuses à moyen terme, des remises en cause d'avantages acquis à opérer en douceur ? Je le pense, et la commission des finances l'a démontré.

Plusieurs des amendements qu'elle a adoptés montrent d'ailleurs qu'elle a travaillé dans un état d'esprit constructif.

L'économie générale du projet de budget est bonne. La marge de manœuvre est étroite, mais elle permet de prévoir certaines améliorations. Tel est le résultat, au demeurant, de la consolidation, en dépenses d'un côté, en recettes, de l'autre, des amendements votés par la commission des finances, lesquels conduisent à une réduction du déficit budgétaire. J'en donne quelques exemples.

La suppression de la réduction d'impôt au titre de l'assurance-vie conduirait, dans la rédaction retenue par le Gouvernement, à une triple injustice : injustice quant à la date couperet qui favorise les initiés ; injustice quant au type de contrat, soit à versements libres, soit à versements périodiques, les seconds étant favorisés ; injustice surtout quant à l'avantage relatif de la réduction d'impôt, infime pour les hauts revenus mais considérable pour les ménages faiblement imposés.

La nécessaire correction de ces injustices conduira certes à une moins-value fiscale en 1996, mais cette dernière ne sera-t-elle pas plus que compensée par le gain procuré par une légitime ponction sur les fonds libres multiples de la formation professionnelle, comme l'a proposé la commission ?

Quant à la prise en considération des ressources des parents dans le versement de l'allocation logement pour les étudiants, n'est-elle pas équitable ? La commission n'a-t-elle pas raison d'évoquer le problème dès la première partie de la loi de finances, afin de permettre au Gouvernement de mieux intégrer cette préoccupation, totalement légitime, dans la réflexion qui s'engage sur le statut de l'étudiant ?

Par ailleurs, la réduction progressive des différents abattements supplémentaires au titre de l'impôt sur le revenu n'est-elle pas l'une des conditions de réforme de cet impôt, visant à atteindre un objectif que nous partageons tous, monsieur le ministre, celui d'élargir son assiette pour en réduire simultanément les taux ?

Enfin, l'économie de 4 milliards de francs proposée sur l'ensemble des dépenses ne procède-t-elle pas d'une analyse détaillée, équilibrée et responsable de la part des députés membres de la commission des finances ?

Je vois, dans ses différentes propositions, beaucoup moins l'expression d'un conflit, comme a pu le prétendre tel ou tel organe de presse, que la volonté d'engager un dialogue constructif sur l'objectif commun de la réduction du déficit dans un cadre politique et financier accepté, celui de l'économie générale du projet de budget pour 1996, à laquelle nous souscrivons entièrement.

Je voudrais enfin insister, monsieur le ministre, sur l'un des sacrifices majeurs : celui demandé par le projet de budget aux collectivités locales, car cela intéresse mes collègues qui sont maires.

L'article 18 du projet, relatif au pacte de stabilité, énonce un principe simple : pour chacune des années 1996, 1997 et 1998, les concours de l'Etat aux collectivités locales, soit 150 milliards de francs, n'augmenteront que comme l'indice des prix. Pendant trois ans donc, les collectivités locales ne bénéficieront pas, même partiellement, des gains de la croissance. Il s'agit d'une règle dure, dont les conséquences doivent être soigneusement évaluées.

Certes, la DGF sera indexée sur la croissance. Certes, la TVA sur les investissements sera correctement remboursée. Certes, le Gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter les cotisations à la CNRACL en 1996. Certes, l'objectivité conduit à reconnaître qu'au cours des dernières années les concours de l'Etat ont augmenté légè-

ment plus vite que l'inflation. Certes, il faut reconnaître que la charge pour l'Etat des dégrèvements de taxe d'habitation et, surtout, de taxe professionnelle a explosé ces dernières années.

Toutefois, monsieur le ministre, je vous demande de prendre la pleine mesure du sacrifice demandé aux collectivités locales, notamment aux villes, qui, en 1996, subiront de plein fouet à la fois la suppression de la première part de la dotation globale d'équipement et une réduction de 7 à 8 p. 100 de la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Dans ces conditions, peut-on geler tout transfert de charges, toute charge nouvelle pour les trois ans à venir ? Telle est la question que je vous pose, monsieur le ministre, et à vous, monsieur le secrétaire d'Etat au budget. Pourriez-vous, par exemple, prendre l'engagement que les cotisations à la CNRACL ne seront pas augmentées pendant toute la durée du pacte de stabilité, y compris en 1997 et en 1998 ?

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Gilles Carrez. Ce serait la logique du pacte.

Les risques que fait peser le manque de financement pour la prestation autonomie, les risques liés à telle ou telle avancée ou déclaration sur la modification des rythmes scolaires, mais sans prévision de crédits, cette litanie nous rend, nous, les élus locaux, sans illusions.

Le plus probable est que les dépenses continueront de s'accumuler sur les collectivités locales, lesquelles ne pourront, en raison du gel des concours de l'Etat, échapper à la nécessité de voter de fortes augmentations de fiscalité locale, d'autant que cet état de fait a été masqué, en 1995, par des diminutions provisoires décidées pour des raisons que chacun devine ici. Que pourront faire, par exemple, les villes qui, ne bénéficiant pas de la dotation de solidarité urbaine, verront leur DGF augmenter moins vite que l'inflation, ne bénéficieront que de la dotation forfaitaire en 1996 et perdront la DCTP - 7 à 8 p. 100 - et la DGE ? Elles devront relever leurs impôts de trois ou quatre points. Dans ces conditions, il serait paradoxal de taxer les élus locaux et les maires d'irresponsabilité ou de mauvaise gestion.

Les données du pacte de stabilité paraissant sévères, mais claires pour 1996, il devrait comporter, pour les deux années suivantes, une clause de sauvegarde, notamment au regard de l'évolution mécanique de certaines dépenses : masse salariale ou cotisations à la CNRACL.

En conclusion, même s'il doit faire l'objet de quelques amendements, ce projet de budget pour 1996 reçoit notre soutien, car il poursuit deux objectifs indispensables et complémentaires : la réduction du déficit public et la lutte en faveur de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Monsieur le ministre, je tiens d'abord à souligner brièvement que j'approuve les propos que vient de tenir notre collègue Carrez, à l'exception de son extrême conclusion.

Ensuite - pour la dernière fois, je l'espère - je tiens à répéter que se pose, tant à nous, députés, qu'au Gouvernement, un problème fondamental de méthode. A nos yeux, la seule méthode valable est celle du dialogue, de la confiance réciproque, de la concertation. Or, malgré ce qui a été affirmé à maintes reprises, il ne semble pas qu'elle soit appliquée aussi souvent qu'il le faudrait, compte tenu des problèmes qui nous assaillent.

On peut aussi ajouter que l'on n'éprouve pas un grand désir de voter ce budget, en raison tant de ce qu'il contient que de ce qu'il ne contient pas. Nous avons d'ailleurs tous des motifs d'être quelque peu agacés par une atmosphère parapolitique. Dans le temps, chacun voulait sa loi ; désormais, chacun voudrait son amendement budgétaire. Demain, que voudront les députés pour que leur nom figure quelque part afin qu'ils en tirent un poids politique ?

Le Premier ministre nous a demandé de nous rassembler, et il a eu raison. Nous ne pourrions, en effet, avancer et résoudre les problèmes de la France qu'en nous rassemblant, dans un pays un peu plus uni qu'il n'y paraît. Or nous serons d'autant moins unis et rassemblés que nous apprendrons, jour après jour, la mise en œuvre de mesures qui vont frapper non pas les milliardaires que nous sommes tous, mais de pauvres gens démunis, les plus pauvres même, ceux qui ont le moins de ressources.

Ainsi, monsieur le ministre, il a été précisé hier que l'augmentation du forfait hospitalier devait être considérée dans la perspective de la réforme hospitalière. Mais où est-elle ? Où sont ses principes ? Quand ont-ils été discutés ? Les travaux de la fameuse commission qui planche sur le sujet sont-ils terminés ? Vers quel dialogue, vers quelle concertation finale allons-nous ?

Monsieur le ministre, vous avez toute notre considération, en tout cas la mienne, tant votre travail est gigantesque et difficile, tant vous aurez du mal à réaliser à la fois ce que l'on vous demande et ce que vous souhaitez faire. Vous ne devez pas oublier non plus les paroles prononcées par le Président de la République, alors candidat, au début de la campagne, à Creil, soulignant que nous devons bien comprendre que nous sommes arrivés au bout d'un chemin, au bout d'une pratique gouvernementale qu'il faut dépasser. Il avait alors proposé une autre politique, mais je ne la vois pas poindre à l'horizon. Or seul le chef de l'Etat est capable, aujourd'hui, de la faire redémarrer.

Certes, monsieur le ministre, vous agissez sur les déficits, pour les uns pas assez sur les dépenses publiques, pour les autres pas assez contre l'endettement, mais je suppose que vous intervenez comme il faut. Néanmoins, il est impossible d'agir efficacement et de façon durable pour faire redémarrer le pays - car c'est bien de cela dont il s'agit lorsque l'on parle d'accorder la priorité à l'emploi - en oubliant le second pilier indispensable à une telle action : la concertation, le dialogue sur les grands axes de ce qui serait une autre politique, selon l'expression employée par M. Chirac.

Certains, tels nos camarades absents ce matin sur les bancs de la gauche, estiment qu'elle n'existe pas. D'autres ont tendance à s'en moquer. En tout cas, vous devrez expliquer aux millions de Français qui ont voulu cette autre politique pourquoi vous ne la mettez pas en œuvre. Je suis d'ailleurs persuadé que le chef de l'Etat - qui doit déjà avoir conscience de cette situation - finira par prendre les choses en main, ce que je souhaite ardemment.

Mao Tsé-Toung aurait déclaré à l'un de ses traducteurs favoris, Edgar Snow - mais il y a toujours une multitude de traductions de ses propos ! - que, tout compte fait, il n'aurait été qu'un vagabond passant sous une ombrelle trouée. Monsieur le ministre, ne soyez ni l'ombrelle ni le trou ! (*Sourires.*)

Permettez-nous aussi de souligner ce qu'est un Parlement. A cet égard, je tiens à rendre hommage à M. Séguin, président de l'Assemblée nationale, qui a rap-

pelé l'existence d'un office parlementaire d'évaluation des dépenses publiques, contre lequel nombre d'oppositions se sont manifestées parce que sa création écornait le lacet gauche ou la poitrine droite des uns ou des autres.

La commission des finances est souveraine. Dans ces conditions, pourquoi ne pas nous présenter un projet plus serein, plus adapté aux temps difficiles que nous vivons ?

Je demande au petit nombre de députés présents ce matin de bien vouloir se rappeler qu'ils sont, vis-à-vis du pays, caution de l'intérêt national, caution de l'intérêt général, et qu'ils sont là aussi, de temps en temps – le plus souvent possible, comme l'a dit avec raison M. Carrez –, pour proposer, à condition qu'on les entende, contrôler, à condition qu'on leur en donne les moyens, et faire avancer le pays, autant que le Gouvernement le souhaite – mais tel est bien évidemment le cas –, vers ce que nous appelons, nous, la réforme et le changement. Il n'en est pas ainsi quand des mesures et des décisions sont annoncées comme les dernières l'ont été. Lorsqu'il s'agira de réforme et de changement dans le cadre de l'autre politique, vous nous trouverez, ne nous abstenant pas, ne votant pas contre.

Cela dit, monsieur le ministre, je vous adresse personnellement mes souhaits de réussite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Merci, mon cher collègue, pour cette conclusion nourrie.

La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, l'amélioration de la justice sociale, le rétablissement de l'égalité entre les Français, de l'autorité de l'Etat et le maintien de la position internationale de la France passent par la réduction des déficits publics, c'est-à-dire des déficits de l'Etat et des organismes de protection sociale.

Si, dans le projet de budget que vous nous présentez, la réduction des déficits publics est engagée, elle est encore insuffisante. Le Gouvernement de Pierre Bérégovoy nous a légué une situation budgétaire désastreuse. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en mars 1993, nous avons trouvé 340 milliards de francs de déficit, pour le seul budget de l'Etat, et 55 milliards de francs de déficit pour la sécurité sociale. En avril 1993, le déficit public de la France était d'environ 6,1 p. 100 du produit intérieur brut.

Que les socialistes – ils sont malheureusement absents ce matin – n'aient pas la mémoire courte ! Il est particulièrement hypocrite, aujourd'hui, de vous étonner de l'ampleur des déficits et de la dette publique, car elle n'est que la somme de déficits successifs. Alors que la dette de l'Etat était de 400 milliards de francs au début de 1981, elle a atteint 2 462 milliards – pour le seul Etat – à la fin de 1993. La mauvaise gestion socialiste aura coûté plus de 2 000 milliards de francs aux Français, soit près de 90 000 francs par ménage !

Aujourd'hui, le Gouvernement nous présente un budget avec un déficit de 290 milliards de francs, soit 3,6 p. 100 du produit intérieur brut. Additionné à un déficit prévisionnel des régimes de sécurité sociale de 30 milliards de francs, cela représente juste 4 p. 100 du PIB. Ensemble, les deux gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé auront réduit d'un tiers en trois ans les déficits publics. Il faudra encore les diminuer pour atteindre 50 p. 100 de réduction en quatre ans, puisque

le Gouvernement est engagé à vous présenter en 1997 un budget avec un déficit de 3 p. 100 du PIB et des comptes sociaux équilibrés.

Cette réduction est insuffisante, car, si la somme des prélèvements obligatoires et du besoin de financements des administrations publiques a atteint son point bas en 1989, c'est-à-dire après l'action du gouvernement que nous avons soutenu de 1986 à 1988, elle n'a cessé de remonter depuis, pour approcher les 50 p. 100 du produit intérieur brut en 1993 et passer à 50,2 p. 100 en 1994, sommet historique. Depuis lors, une amélioration a été constatée : 49,2 p. 100 en 1995 et 48,7 p. 100 dans le projet de budget que vous nous présentez pour 1996. Nous pouvons même espérer 47,7 p. 100 en 1997.

En France, les prélèvements obligatoires sont beaucoup plus élevés que dans la plupart des grandes démocraties : 50 p. 100 de plus qu'aux Etats-Unis et qu'au Japon, 12 p. 100 de plus qu'en Allemagne et un tiers de plus qu'en Grande-Bretagne.

Un autre sujet de grave préoccupation est constitué par l'endettement public, devenu abyssal puisqu'il va culminer, à la fin de l'année prochaine, à près de 60 p. 100 du PIB, et non pas à 53 p. 100 comme on le dit. Alors qu'à la fin de 1993 l'endettement public s'élevait à 3 246 milliards – 46 p. 100 du PIB –, il atteindra à peu près 4 300 milliards de francs à la fin de l'année prochaine, dont 3 485 milliards de francs pour l'Etat et environ 800 à 820 milliards de francs pour les collectivités locales. Encore faut-il préciser que ces chiffres sont minorés par rapport à la réalité ! En effet, il faut ajouter, à la dette directe de l'Etat, sa dette quasi indirecte, c'est-à-dire les 150 milliards de francs que vous nous proposerez de reprendre en fin d'année, dans le cadre du plan de redressement de la sécurité sociale ; les 100 milliards de francs du Crédit Lyonnais ; les 250 milliards de francs de la SNCF, qui accumule des déficits à hauteur de 7 à 8 milliards de francs par an ; les 30 milliards de francs de dette d'Air France ; ceux des Houillères – et j'en passe –, soit plus de 550 milliards de francs.

Au total, à la fin de 1996, la dette publique sera comprise entre 4 800 et 4 900 milliards de francs, soit 60 p. 100 du PIB ou encore 200 000 francs par ménage français. On ne répétera jamais assez aux Français que, avec 200 000 francs de dette par ménage, il faut absolument poursuivre l'effort de rigueur budgétaire. D'ailleurs, en supposant une croissance en valeur de 5 p. 100 par an du PIB, c'est-à-dire de 400 à 450 milliards de francs, si l'on veut maintenir la dette publique à 60 p. 100 du PIB, il faut absolument revenir à 3 p. 100. Dès lors, la moindre difficulté économique ou le moindre ralentissement économique impose de descendre en dessous. C'est dire s'il faut poursuivre l'effort de rigueur.

La croissance des dépenses a paru à la commission des finances encore trop forte. Le total des charges augmente de 1,8 p. 100, taux qui paraît très modéré, mais, par rapport à la loi de finances initiale de 1995, il est de l'ordre de 5,2 ou 4,6 p. 100 selon la façon dont on calcule : 4,6 p. 100 si l'on exclut les remboursements et dégrèvements sur les dépenses brutes.

La croissance des recettes fiscales, elle aussi, est très forte : 7,7 p. 100.

En définitive, la réduction du déficit budgétaire est, pour partie, le fruit d'un effort sur les dépenses et, surtout, d'un effort d'augmentation des recettes. Il faut donc accentuer les économies.

Réaliser des économies est le moyen le plus efficace à long terme et le plus juste pour réduire le déficit budgétaire. Il demande un vrai courage politique. Nous nous devons tous d'aider le Gouvernement dans cette affaire et la majorité d'aujourd'hui doit montrer l'exemple.

La commission des finances a adopté un amendement qui porte sur 4 milliards de francs. Là encore, il faut rétablir la vérité. Son objectif n'était pas de réduire ici ou là mais de faire un appel au Gouvernement pour qu'il nous propose des économies supplémentaires.

J'ai déposé, avec certains collègues, deux amendements auxquels, monsieur le ministre, nous tenons beaucoup.

Le premier est relatif au rétablissement de l'égalité entre les couples mariés et ceux qui ne le sont pas.

M. Marc Le Fur. Très juste !

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, comme vos prédécesseurs, vous allez me dire que cet amendement pose bien des problèmes. C'est vrai !

Un problème de contrôle du concubinage. Mais comment a-t-on fait en matière de prestations sociales ? Comment a-t-on fait en matière de RMI ? Comment a-t-on fait en matière d'API ? Le problème a été résolu.

Il pose également un problème de coût. Contrairement à ce qu'ont écrit certains commentateurs qui ne l'avaient, semble-t-il, pas lu, cet amendement est avantageux pour les couples concubins sans enfant et plus désavantageux – mais il tend au rétablissement de l'équité – pour les couples concubins qui ont deux enfants et qui gagnent très bien leur vie.

Il pose enfin le problème de la réforme de l'impôt sur le revenu. Vous allez me dire, monsieur le ministre : « Attendez janvier ! » Nous en reparlerons.

Le second amendement tend au retour à l'égalité entre les 500 000 contribuables français qui bénéficient de majorations exceptionnelles et les autres. Personne ne conteste la suppression de ces avantages particuliers qui a été demandée depuis quinze ans par les rapports successifs du Conseil des impôts et par le rapport Ducamin. J'espère bien que l'unanimité se fera à l'Assemblée nationale pour le voter. Toutefois, cet amendement pose un problème d'une autre nature : on a, en 1975, réduit l'assiette des cotisations sociales à hauteur de l'avantage. Honnêtement, mes chers collègues, qui peut, aujourd'hui, défendre devant la représentation nationale la réduction des cotisations par exemple, des pilotes de ligne à concurrence de l'avantage fiscal ? Quel parlementaire ici présent se lèvera pour dire : « Cela est juste » ? C'est fondamentalement injuste ! S'agissant des cotisations employeurs, il est vrai qu'il se pose un problème à certaines entreprises, en particulier aux entreprises de presse. Par un autre amendement, je proposerai de redonner, puisque notre système étalé sur huit ans est très progressif, un peu d'oxygène à la presse par une légère réduction du taux réduit de 2,1 p. 100 à 1,9 p. 100.

Mes chers collègues, ayant dépassé mon temps de parole, je vais abrégé et conclure par une réflexion très simple.

Nous commençons aujourd'hui, monsieur le ministre, l'examen du budget de l'Etat, mais nous ne discuterons – plusieurs orateurs qui m'ont précédé l'ont dit – que dans deux mois du rééquilibrage des comptes de la sécurité sociale. Je crois qu'il faudrait en finir avec le financement à crédit de la protection sociale française et vous avez été traumatisé, monsieur le ministre, comme tous vos prédécesseurs, d'être obligé, chaque fin de mois, de signer des chèques d'un montant de plus en plus élevé, qui est

actuellement de l'ordre de 110 à 120 milliards et qui continue à augmenter mois après mois. Cela n'est pas acceptable. Je déposerai un amendement qui interdit à l'Etat, via éventuellement la Caisse des dépôts, de financer, par des avances, le déficit des régimes de protection sociale.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Charles de Courson. Tous les gouvernements, le nôtre, comme tous ceux qui lui succéderont, doivent être responsables dans la protection sociale française. On ne peut pas continuer à délivrer des prestations sociales à crédit. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En conclusion, monsieur le ministre, il nous faut accentuer les efforts d'économie et de rigueur dans un esprit de protection des plus modestes. C'est à ce prix seulement que la France pourra opérer un véritable redressement dans le respect de la justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-François Copé.

M. Jean-François Copé. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1996 qui est soumis, à partir d'aujourd'hui, à notre examen est un texte qui ne peut être lu et compris par nos concitoyens que s'il est bien replacé dans le contexte politique, économique et social que connaît aujourd'hui notre pays.

Contexte politique d'abord : l'élection présidentielle qui a eu lieu au mois de mai dernier a clairement montré la volonté du peuple français de voir engager des réformes en profondeur pour enrayer la dérive dans laquelle la France a été plongée par quatorze ans de mitterrandisme.

Tout l'enjeu, pour nous, est de convaincre nos concitoyens que ce programme de réformes, présenté et porté par le Président de la République, constitue un cadre d'action publique, non pas pour sept jours ou pour sept mois, mais pour sept ans. A nous de démontrer et de convaincre qu'il ne faut, en aucun cas, que le remède soit pire que le mal. Autrement dit, le rythme des réformes tel qu'il est aujourd'hui déterminé par le Gouvernement a pour préalable la mise en place d'un socle qui trouve son dessin dans le projet de loi de finances qui nous est proposé.

Contexte économique et financier ensuite : nous ne pouvons pas perdre de vue que la priorité est d'abord la réduction des déficits. Il ne faut pas se tromper sur ce thème : il ne s'agit ni de souscrire à des diktats, notamment bancaires, ni de se dissimuler par un tel alibi derrière je ne sais quel conservatisme. La réalité est tout autre. La priorité clairement affichée de réduire massivement les déficits publics, comme l'ont déjà rappelé plusieurs de mes collègues, répond d'abord à la loi du bon sens, bon sens que les gouvernements socialistes ont largement oublié, vidant ainsi progressivement les caisses de l'Etat.

La réduction des déficits publics, c'est la volonté affirmée pour la France de montrer son aptitude à rester l'un des grands acteurs de la construction européenne. Chacun s'accorde aujourd'hui à admettre que la parole des Français telle qu'elle s'est exprimée par le référendum du mois de septembre 1992 sur le traité de Maastricht doit être respectée. Il nous faut donc à la fois tendre vers le respect

des critères de convergence exigé par ce traité et surtout engager, par la réduction des déficits, la baisse indispensable des taux d'intérêt réels. Sur ce point, je souhaite rappeler qu'il ne faut pas tomber dans le faux débat du rythme de réduction des déficits. A ceux qui s'inquiéteraient de voir une réduction trop rapide des déficits publics casser la croissance, il faut répondre qu'une baisse trop lente de ces déficits ne parviendrait pas à provoquer la baisse des taux d'intérêt. Chacun sait, et le président Séguin l'a rappelé il y a quelques jours, qu'une baisse insuffisante des taux d'intérêt serait tout aussi préjudiciable pour la croissance.

Contexte social enfin : il s'agit pour nous de relever, aux côtés du Gouvernement, le défi auquel nous sommes tous confrontés, qui est celui du chômage. Or, ne nous y trompons pas, engager la lutte pour l'emploi, c'est aussi se poser des questions fondamentales sur la réforme de la fiscalité de notre pays et sur la réforme de la sécurité sociale. Ces deux chantiers sont majeurs en ce qu'ils touchent les structures même de notre pays.

J'évoquerai d'un mot la réforme de la fiscalité.

Il paraît que chacun a son idée sur la question. Evitons, en tout cas, de succomber à la tentation des mauvaises simplifications. Nous avons fait nôtre la formule « Trop d'impôt tue l'impôt », mais c'est un point à atteindre ; elle a pour préalable un constat, une réflexion qui est au cœur de notre démarche politique et économique. Cette réflexion nous impose de dire que le poids qui pèse aujourd'hui en termes de charges fiscales et sociales sur le travail est extrêmement élevé, qu'il l'est infiniment plus que le poids fiscal pesant sur le capital. Il ne s'agit pas, bien sûr, de montrer du doigt tel ou tel, ni d'opposer ceux qui fustigent les prétendus détenteurs d'« argent qui dort » – affreuse expression – et ceux qui viendraient à prendre la défense légitime des épargnants. Tout cela relève de débats idéologiques qui n'ont plus rien à voir avec l'urgence des problèmes qui nous sont posés. Le maître mot dans cette affaire est « rééquilibrage ». Or, de ce point de vue, nous avons beaucoup à faire. Bien sûr, il n'est pas de réforme fiscale qui puisse satisfaire celles ou ceux qui en sont les victimes.

En revanche, j'ai la conviction qu'un bon impôt est un impôt dont l'assiette est la plus large possible. C'est la raison pour laquelle il nous faut impérativement conduire la réforme de l'impôt sur le revenu dans cet esprit. Pour vous en convaincre, je vous renvoie à la lecture du rapport Ducamin, récemment publié, qui, s'appuyant sur les données de l'INSEE, montre qu'un couple gagnant 236 000 francs par an paie 54 p. 100 d'impôts divers si ce revenu est le produit du travail, et seulement 43 p. 100 d'impôts si ce même revenu provient de capitaux mobiliers. Cette désincitation au travail, outre qu'elle peut paraître moralement contestable, constitue un frein à l'emploi considérable, notamment sur les emplois les moins qualifiés : frein pour les salariés eux-mêmes en termes de pouvoir d'achat, frein également pour les chefs d'entreprise dans l'arbitrage qu'ils ont à faire entre le travail et le capital.

C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les mesures qui visent à accroître la fiscalité pesant sur certains produits d'épargne, dont l'effet budgétaire apparaîtra plus nettement encore en 1997 qu'en 1996. Il faut y voir la possibilité de dégager une véritable marge de manœuvre pour aménager et restructurer le barème de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi je n'ai pas souhaité joindre ma voix à celle de mes collègues qui ont demandé au Gouvernement l'annulation de la disposition relative au régime fiscal de l'assurance-vie. D'abord, cette disposition

ne doit pas être comprise comme une réforme de l'assurance-vie, mais comme un élément qui doit contribuer à la réforme de l'impôt sur le revenu. Ensuite, cette disposition concerne un produit, l'assurance-vie, qui est aujourd'hui totalement défiscalisé, ce qui n'est pas le cas d'autres produits, comme le compte à terme. Enfin, une formule qui viserait à maintenir l'avantage fiscal à l'entrée pour les foyers à revenus modestes permettrait d'éviter des effets de ressaut contradictoires avec les objectifs de réduction de la fracture sociale.

Soyons clairs, il ne faut pas aller au-delà ; sinon, on court un risque plus grand encore : donner à nos concitoyens l'impression de ne jamais aller au bout de notre volonté de réforme. Dans cette affaire, au-delà du symbole, c'est bien la crédibilité du Gouvernement, comme de l'ensemble de la majorité, qui est en jeu.

Le projet de loi de finances qui nous est soumis tend à engager les premières étapes des différents objectifs que je viens d'évoquer. Je peux témoigner que la commission des finances a, comme l'a rappelé M. le rapporteur général, apporté une contribution très importante et soulevé des questions essentielles. C'est vrai dans le domaine des recettes, c'est vrai aussi dans celui des dépenses.

Il nous reste maintenant à engager le débat dans cet hémicycle et à examiner ensemble plus au fond ces différentes questions. A nous de nous y employer dans le souci de l'intérêt général, c'est-à-dire aussi avec la préoccupation permanente d'expliquer et de convaincre nos concitoyens qu'il n'y a pas d'autre politique possible et que celle-ci ne réussira que si chacun est bien conscient de la part qu'il doit y prendre avec détermination et sérénité. (*Applaudissements sur le bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, le franc a encore été attaqué hier après-midi ; le mark cotait plus de 3,50 francs. Les Français reconnaissent pourtant la volonté très ferme du Gouvernement de tenir les fameux objectifs de réduction des déficits public, budgétaire et social. Nous connaissons sa détermination sans faille. La commission des finances a d'ailleurs recherché, avec courage et imagination, avec la même détermination, des économies supplémentaires. Le président de notre assemblée, dimanche, a fait des déclarations on ne peut plus claires sur sa volonté de tenir les critères de Maastricht.

C'est vrai, il faut réduire les déficits budgétaires et sociaux et redonner aux Français la confiance dans l'avenir car c'est de leur optimisme que dépendront finalement l'investissement et les créations d'emplois. Il faut rentrer dans le cercle économique vertueux. Pourtant, ces imprécations, cette détermination sont insuffisantes si nous ne les inscrivons pas dans une volonté politique claire, ferme, continue, juste et lisible.

Lisible pour les Français, dont la participation doit être acquise. Nous devons les convaincre du bien-fondé des choix, leur montrer que nos choix de bonne gestion d'aujourd'hui sont les conditions de la stabilité de la France en Europe, même si, pour cela, il faut faire du « reengineering » de l'Etat – pour parler français –, c'est-à-dire faire des sacrifices aujourd'hui pour avoir plus d'assurance demain.

Lisible pour la finance internationale qui pourrait continuer à malmener le franc, à provoquer des hausses de taux d'intérêt. Mais que croient donc ces gens ?

Pensent-ils que la France serait devenue défaitiste, fataliste, alors que le Gouvernement montre partout sa détermination au risque d'être impopulaire ?

Lisible enfin pour nos partenaires européens, car nous sommes à l'heure des choix, choix d'une orientation rigoureuse, efficace, cohérente avec l'Allemagne, qui a réussi sa réunification. Ce choix, nous le connaissons – vous l'avez évoqué, monsieur le ministre –, c'est la maîtrise des dépenses publiques, le « moratoire de la dépense publique », comme on le lit dans la presse ce matin. Nous l'approuvons, mais il est indispensable de convaincre que ce n'est pas seulement une gestion de la pénurie, que c'est réalisable sans être la quadrature du cercle.

Pour convaincre, la détermination à réaliser des économies supplémentaires ne suffit peut-être pas. Pour convaincre, il y a, à mon sens, deux conditions politiques fortes, qui sont plus que des symboles.

D'abord, il faut que nous arrivions à dépasser le « politiquement correct », qui consiste à vouloir donner raison à tous les corporatismes. Indiscutablement, vous l'avez largement dépassé, mais nous croyons qu'il ne suffit pas de proposer des remèdes douloureux pour être efficace. Il n'est pas suffisant d'être impopulaire pour que ça marche. Le « politiquement correct » est largement dépassé.

La deuxième condition politique forte est de ne jamais oublier que les choix politiques précèdent les choix économiques. Nous devons présenter les économies à faire et les sacrifices à consentir avec une vision à moyen et long terme. Réduire les déficits n'est pas un objectif, c'est un moyen vers une rénovation du rôle de l'Etat, vers une équité plus forte entre les Français, vers une performance meilleure de ceux qui entreprennent, vers une insertion meilleure des plus défavorisés, vers une justice plus efficace. Il faut que des réformes de fond supplémentaires soient bientôt mises en œuvre, comme celles du financement de la protection sociale et de la fiscalité directe et locale, promise pour le début de l'année prochaine.

La discussion budgétaire porte d'abord sur les recettes. Comment ponctionner mieux les Français sans ralentir la croissance mais, au contraire, en lui donnant la vigueur nécessaire ? C'est le cercle vertueux. Les mesures prises dans ce budget dont nous discuterons les contours atteignent différemment les Français.

Alors que l'augmentation de TVA votée cet été touchait tout le monde et rapportait très gros, les diverses mesures proposées agissent de façon plus spécifique et, bien sûr, avec moins de rendement.

Nous avons fait le choix de taxer l'argent qui dort ou de traquer certains avantages qui n'ont plus de raison d'être. Prenons l'exemple de l'assurance vie et de l'ALS. Pour ma part, je suis très sensible à l'angoisse des familles face au risque du chômage. Elle se traduit souvent par la constitution d'une épargne de précaution. Supprimer aujourd'hui les avantages de cette épargne ne donnera pas à ces familles plus d'espoir, mais les confortera dans leur inquiétude. En commission des finances, j'ai voté contre la suppression de l'allocation logement pour les étudiants, car ce serait empêcher les enfants des familles modestes de se loger dans de bonnes conditions. Soyons clairs : lorsque la détaxation d'impôt au titre de l'assurance vie a été instaurée ou lorsque l'ALS a été mise en place, ces mesures avaient des objectifs qui restent aujourd'hui valables.

Cela dit, il est possible de supprimer ces incitations à ceux dont les revenus sont nettement suffisants et pour qui une telle incitation n'en est pas une : 1 500 francs d'économies d'impôts ou 1 000 francs d'ALS n'ont pas la même vertu incitative selon que l'on dispose de 10 000 francs de revenu ou de 30 000 francs.

M. Alain Ferry. Eh oui !

M. François Loos. C'est pourquoi il est juste de mettre des seuils. Cela ne consiste finalement qu'à reconnaître qu'une incitation n'est plus incitative à un certain niveau de ressources. Dans ces conditions, il faudrait revoir bien d'autres aides de ce genre. Nous l'avons fait en votant un amendement sur la vie en concubinage. C'est juridiquement difficile – M. de Courson en a parlé et développera longuement ce point dans la discussion – mais la question mérite d'être approfondie. Je préfère, pour ma part, une incitation au mariage plutôt qu'au concubinage.

Au moment où il faut faire des économies, il est encore plus nécessaire de retrouver les objectifs de chaque disposition existante. Au moment où il faut faire des économies, il faut faire plus de politique.

Chaque fois que l'Etat incite, il prend la place du marché et il génère des dépenses. Leur justification doit être établie et le Parlement devrait demander le bilan coût-efficacité de chaque mesure existante, comme je l'ai déjà suggéré dans le débat sur la création de l'office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires. C'est le cas des articles 3, 4, 6, 7, 8, pour la moitié des articles du budget.

Chaque fois que l'Etat aide ou redistribue, cela devrait être une mesure visant à donner des moyens d'action à des gens qui vont consommer plus, entreprendre plus, qui vont faire mieux tourner la machine économique. C'est le cas des articles 2, 5, 9 dans un certain nombre de domaines.

Après les années socialistes, il faut revenir à des principes simples et les affirmer.

Ne dépensons pas plus qu'on ne gagne, en tout cas faisons passer le coût de la dette en-dessous du déficit budgétaire, lui-même en diminution de 5, 4, 3 p. 100 du PIB.

Cessons d'inciter tout le monde par des mesures désormais inutiles, ou mettons au moins des seuils. Les ministères pourraient largement s'inspirer des méthodes américaines en gérant des agences d'objectifs. Dès lors, la croissance du budget n'est plus un but. Le but, c'est la réalisation des objectifs des agences. Alain Madelin avait été un précurseur dans cette voie en 1986. Il était fier d'observer la diminution de son budget du ministère de l'industrie.

Donnons à ceux qui entreprennent l'assurance qui les fera gagner. Ne supprimons pas les moyens de l'ANVAR. Soyons courageux pour le plan PME. Simplifions et simplifions encore.

Soyons attentifs au niveau d'investissement de l'Etat, des collectivités et des entreprises. Priver la SNCF de ressources dans les conditions actuelles est une économie, mais pas une économie utile. A l'inverse, il faut savoir se passer des investissements de prestige dans cette période, et nous avons déposé des amendements en ce sens.

Veillons enfin à la priorité absolue à l'emploi, surtout pour les jeunes, au stade de la formation et lors de leur entrée dans la vie active.

Cet exercice budgétaire remet en question de nombreux domaines. Faisons en sorte que notre objectif principal, l'emploi, s'y trouve conforté.

Monsieur le ministre, j'ai toute confiance dans votre capacité à rendre ce budget lisible pour les Français. Il le sera alors pour les autres, et il réussira. Finalement, nous serons sur la voie que nous souhaitons. Et c'est pourquoi, évidemment, je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Monsieur le ministre, j'ai choisi de consacrer mon intervention à la forêt publique – vous n'en serez sans doute pas surpris – et de vous faire part des légitimes inquiétudes que suscite votre budget dans la France forestière.

M. Alain Ferry. C'est vrai !

M. Philippe Legras. J'en parle aujourd'hui, au début du débat budgétaire, afin que des dispositions puissent être prises.

La présente loi de finances semble traduire ce qui est devenu une regrettable habitude : la modeste chronique du Gouvernement en matière de politique forestière et l'absence de volonté clairement affirmée, et ce en dépit de la place de la forêt dans l'économie et l'emploi,...

M. Alain Ferry. Très bien !

M. Philippe Legras. ... l'aménagement du territoire et l'environnement, et de la nécessité de lutter contre la fracture tant sociale que territoriale.

C'est la raison pour laquelle je souhaite attirer votre attention sur les risques certains du « désarmement forestier » que représente la faiblesse du budget de la forêt et sur les menaces qui pèsent sur les couples recettes-dépenses leviers du développement forestier que sont le versement compensateur et les frais de garderie, la taxe forestière et le Fonds forestier national, *via* l'Office national des forêts et le régime forestier, qui ont fait dans l'histoire la preuve de leur efficacité.

Alors que les besoins territoriaux n'ont jamais été si grands, la concurrence internationale si vigoureuse et nos devoirs à l'égard des générations futures si réels,...

M. Jean-Pierre Balligand. C'est vrai.

M. Philippe Legras. ... il est, dans le domaine forestier pas qu'ailleurs, nécessaire, d'évoquer les effets induits immédiats et les conséquences différées de décisions technocratiques purement budgétaires ne prenant pas en compte la réalité et conduisant à coup sûr à un résultat opposé à celui recherché.

Même si c'est loin d'être une règle, il est classique de juger une volonté politique au niveau et à l'évolution du budget correspondant. Celui de la forêt subissant une baisse de plus de 18 p. 100, n'est-on pas en droit de s'interroger ?

Considérer en effet que l'on peut relâcher notre effort en forêt, c'est oublier un peu vite qu'une politique forestière s'inscrit sur le long terme et que la situation dont nous bénéficions est le fruit d'une volonté et d'une clairvoyance passées, qu'il nous faut méditer en pensant à notre tour à nos héritiers, parce que ce qui peut aujourd'hui sembler budgétairement correct n'est pas forcément forestièrement pertinent. La forêt française mérite mieux qu'une simple politique de la cigale.

Le projet de loi de finances prévoit une réduction du versement compensateur de 22,3 p. 100, soit 195 millions. Même si c'est moins que ce qui avait été initialement envisagé – 282 millions – on est en droit de se

demander comment l'ONF va pouvoir supporter cette nouvelle restriction de moyens dès lors que son budget de fonctionnement n'est que de 180 millions et que ses charges salariales sont dix fois plus importantes, à savoir 1 610 millions de francs.

Quelles solutions pour l'Office autres que des suppressions d'emplois, des gels de postes supplémentaires, de nouvelles embauches de CES et des réductions de travaux sylvicoles, alors qu'on a tant dit sur l'aménagement du territoire et que l'on veut tant faire pour l'emploi, en zone rurale notamment ?

M. Jean-Pierre Balligand. Tout ça, c'est fini !

M. Philippe Legras. Envisager une amputation aussi drastique du versement compensateur sans avoir préalablement redéfini les missions de l'Office et la place de la forêt publique pour tous risque d'être lourd de conséquences. Il n'est pas trop tard pour y penser.

Afin de procurer des recettes nouvelles à l'Office, vous proposez d'augmenter de 60 p. 100 les frais de garderie payés par les communes, ces frais passant de 8,5 à 14 p. 100 et de 10 à 16 p. 100, en dépit du pacte de stabilité annoncé. Même si c'est moins que les 40 francs à l'hectare...

M. Alain Ferry. C'est encore trop !

M. Philippe Legras. ... et les 150 p. 100 prévus initialement, cette hausse est tellement inacceptable...

M. Alain Ferry. Absolument !

M. Philippe Legras. ... qu'un amendement de suppression de l'article 60 a été déposé,...

M. Alain Ferry. Très bien !

M. Philippe Legras. ... non pas pour le plaisir de s'opposer au Gouvernement, mais pour lui faire prendre conscience – et cela semble largement nécessaire – qu'une telle hausse conduirait inévitablement les communes à réduire leurs investissements forestiers et à supprimer de précieux emplois en zone rurale, ou à augmenter la fiscalité locale, à envisager, ce qui est plus grave, leur sortie du régime forestier et leur avenir sans l'Office, avec les dangers évidents pour la cohérence forestière nationale.

C'est leur refus d'un nouveau transfert, leur détermination face au code forestier et leurs responsabilités dans le développement rural qui ont conduit ces dernières semaines des milliers de communes forestières à se saisir de cette affaire.

Il convient, monsieur le ministre, de ne pas jouer avec l'avenir de notre forêt publique, avec les finances locales et avec les nerfs des élus. Il n'est que temps.

La taxe forestière a été réformée en 1991 et a subi une importante augmentation en 1994 lors de la suppression de la taxe BAPSA, qui, en réalité, n'a été que transférée sur la taxe forestière. Alors que la concurrence internationale se révèle de plus en plus âpre dans le secteur du sciage, du placage et de la trituration notamment, il serait judicieux d'étudier l'incidence de cette taxe forestière majorée sur la compétitivité de nos entreprises et l'opportunité d'un retour au niveau initial, en particulier dans les secteurs les plus exposés.

Quant au FFN, il est important d'en garantir non seulement un niveau suffisant et pérenne, mais aussi un rendement conforme aux inscriptions budgétaires, ce qui est loin d'avoir été le cas entre 1991 et 1994 puisque, pendant cette période, les rendements étaient inférieurs de 50 p. 100 à ceux qui avaient été inscrits dans le budget.

Parce que le FFN est un formidable outil de développement qui a fait ses preuves, dont il convient d'assurer et de vérifier à la fois le bon usage et l'efficacité, je me permets au passage de préciser qu'il n'y a nulle incohérence à vouloir, d'une part, sauvegarder l'outil structurant qu'est le FFN pour l'économie forestière et le territoire et, d'autre part, donner à nos entreprises de première et deuxième transformation les moyens d'être à nouveau compétitive. C'est une question de volonté politique et d'approche éclairée et prospective.

M. Alain Ferry. C'est bien.

M. Philippe Legras. Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, mon intervention se veut essentiellement préventive, dès lors que je n'ose imaginer que le Gouvernement ne réponde pas favorablement aux préoccupations d'un secteur qui représente, je vous le rappelle, plus de 500 000 emplois, plus de 11 000 communes, sachant que ce que nous ferons aujourd'hui sera jugé, certes, dans l'immédiat, mais surtout dans dix, vingt ou trente ans. N'est-ce pas là une réelle responsabilité et un formidable défi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Mon propos sera très ciblé, monsieur le ministre, et consacré à une mesure positive et concrète du projet de loi de finances visant à faciliter la transmission des entreprises par l'instauration d'un abattement de 50 p. 100 sur la valeur taxable de l'entreprise.

Je le fais en tant que parlementaire, bien sûr, mais aussi en qualité de notaire – profession qui n'est pas très représentée dans cet hémicycle – appelé à ce titre à me pencher fréquemment sur les difficultés de la transmission des entreprises, et parfois aussi au chevet d'entreprises qui n'ont pas réussi à les surmonter.

Faisons d'abord un constat : en l'état, le régime fiscal de la transmission de l'entreprise est excessif et souvent confiscatoire. Passons sur les mutations à titre onéreux d'entreprises, puisque, après tout, la vocation d'un chef d'entreprise n'est pas prioritairement de vendre son entreprise. Mais examinons la question des mutations à titre gratuit, donations ou successions.

Le taux des droits applicables va de 5 à 40 p. 100 en ligne directe et de 35 à 60 p. 100 en ligne collatérale ou lorsqu'il s'agit de tiers. Les abattements fiscaux traditionnels, les avantages de la donation-partage, le paiement différé des droits sont certes des avantages réels, mais tout à fait insuffisants.

En passant, je voudrais évoquer le problème de l'abattement de 300 000 francs, l'abattement classique en ligne directe, voire de 330 000 francs. En 1960, l'abattement était de 100 000 francs. Si on lui applique le coefficient d'érosion monétaire qui est généralement utilisé pour le calcul des plus-values immobilières, c'est par sept qu'il aurait fallu multiplier ce chiffre. L'abattement devrait donc être aujourd'hui de l'ordre de 700 000 francs, simplement pour tenir compte de l'érosion monétaire.

Le prélèvement fiscal ne s'arrête d'ailleurs pas là, et certains héritiers sont souvent surpris d'apprendre qu'ils ont également à supporter un impôt de plus-value dont le taux est, dans la plupart des cas, de 19,4 p. 100.

Le résultat de cette situation, c'est 6 000 défaillances d'entreprises par an du seul fait du poids de la fiscalité pesant sur les transmissions. Pour les entreprises qui survivent, c'est une diminution importante des fonds

propres, ce qui accroît encore la sous-capitalisation qui caractérise nombre de nos entreprises. C'est le ralentissement des investissements en raison du manque de trésorerie et de la ponction effectuée sur les bénéficiaires.

Plus particulièrement, je voudrais vous faire part des réflexions d'une étude qui a été conduite dans mon département, la Moselle, sur l'impact de l'impôt sur la transmission d'entreprise.

En Moselle, 28 500 entreprises PME-PMI emploient 270 000 personnes, dont plus de 240 000 sont employées par des entreprises de moins de 100 salariés. Cela représente près de 60 p. 100 de la population active. Le rapport entre la population employée dans le secteur privé et la population active indique clairement à quel point la vie du département dépend de la vitalité des PME-PMI.

Outre les conséquences négatives générales que j'ai évoquées, les risques particuliers au département de la Moselle peuvent éclairer l'appréciation d'ensemble.

Ces risques particuliers, c'est par exemple la vieillesse relative de la population de la Moselle, avec pour conséquence un taux particulièrement faible de création d'entreprises et, inversement, un taux élevé de reprises d'entreprises. Dès lors, le poids excessif de l'impôt sur la transmission de l'entreprise prend toute sa signification.

Autre risque particulier : c'est la faiblesse des fonds propres – mais est-ce vraiment un signe particulier ? – et la marge de manœuvre extrêmement réduite d'entreprises frappées pour la plupart par la récession économique des années 1990 et le déclin des industries lourdes traditionnelles : charbon, acier et sidérurgie. D'où l'incapacité de ces entreprises d'affronter le coût prohibitif de la transmission de l'entreprise.

Enfin, une étude statistique réalisée par l'INSEE fait apparaître que, d'ici à dix ans, 88 000 salariés seront concernés par la transmission de leur entreprise. Si l'on prend le chiffre de 10 p. 100 de perte pour cause de difficulté de transmission, cela fait 8 800 chômeurs supplémentaires par le seul fait de la fiscalité excessive sur la transmission de l'entreprise.

Il apparaît donc urgent de prévenir le mal. C'est toute la portée de l'abattement proposé sur la valeur de l'entreprise. Et je voudrais maintenant dire combien cette mesure me semble bonne, juste et opportune.

Elle est bonne et intelligente parce que c'est une mesure pour l'emploi. Il est clair aujourd'hui que l'Etat perd davantage qu'il ne retire d'une imposition excessive qui tue les emplois.

Elle est juste parce qu'une entreprise, ce n'est pas seulement un chiffre d'affaires, des bénéficiaires, des machines, des produits, ce n'est pas seulement une valeur mathématique ou une valeur de rendement, c'est aussi la somme d'éléments subjectifs liés à la personne du chef d'entreprise, son intelligence, son expérience, son savoir-faire. Or il n'y a pas lieu de taxer l'intelligence ou le savoir-faire d'un chef d'entreprise, d'autant qu'il n'est pas assuré de les transmettre à ses enfants.

Enfin, elle est opportune car elle permettra aux entreprises françaises d'affronter à armes égales la compétition européenne en alignant la fiscalité de la transmission de nos entreprises sur différents systèmes européens qui pratiquent déjà cet abattement sur la valeur taxable. Il en est ainsi en Belgique et au Royaume-Uni. L'harmonisation européenne peut aussi susciter des mesures fiscales intelligentes et simples. En voici une illustration !

Cette mesure illustre sans doute, je l'espère, une nouvelle approche du rôle de l'entreprise : source de revenus taxables certes, mais aussi et surtout source d'emplois. Je tiens à marquer mon adhésion totale à une mesure intelligente, juste et opportune.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

M. Jean-Jacques Descamps. Vous me voyez, monsieur le ministre, à la fois satisfait et un peu embarrassé tout de même par ce budget que vous nous demandez de voter.

Satisfait d'abord par son orientation générale, car vous avez réussi à répondre à la priorité essentielle qui était de réduire le déficit dans les limites que vous vous étiez fixées, et ce dans une perspective de croissance relativement modeste.

Mais embarrassé aussi par l'appréciation désordonnée qui en est faite sur les marchés financiers, dans l'opinion publique et peut-être même ici.

J'ai suivi les travaux préparatoires de la commission des finances, qui, comme c'était son rôle, a apporté des corrections importantes, avec, cette année, plus de pugnacité et d'innovation que d'habitude, ce qui constitue un signal.

De même, les journalistes, le patronat, les syndicats, les lobbies sont intervenus pour donner leur point de vue, réagir, exercer des pressions, comme d'habitude, mais cette fois-ci de façon peut-être plus contradictoire et en tout cas souvent très interrogative.

Vous-même avez senti la nécessité d'ajouter en cours de route des mesures nouvelles : prime à l'achat d'automobile et, dans le domaine social, prestation autonomie, sans bien encore en indiquer les financements.

Enfin, vous nous annoncez pour bientôt cette réforme attendue de la protection sociale. Mais le Gouvernement anticipe déjà avec la hausse du forfait hospitalier – en raison de l'urgence d'une réduction des déficits, ce que je reconnais volontiers.

Tout cela rend néanmoins bien compliquée, pour un observateur moyen, une analyse sereine de ce budget.

Il est vrai que l'équation était particulièrement difficile à résoudre pour le Gouvernement.

Vous avez eu raison – je le répète – de donner la priorité à la baisse du déficit budgétaire, alors que chacun sait que sa tendance naturelle l'amenait à se creuser rapidement : croissance de la masse salariale de la fonction publique liée à des décisions anciennes, croissance nécessaire des dépenses de lutte pour l'emploi, croissance de nombreuses dépenses consécutives à la politique de grands travaux qu'il est difficile d'arrêter en cours de route – Grande Bibliothèque, Grand Louvre, Grand Stade, etc. – sans oublier l'augmentation de la charge de la dette.

Il faut le dire encore une fois haut et fort : cette réduction des déficits s'imposait dans la perspective de la monnaie unique indispensable à la poursuite de la construction européenne. Elle s'imposait aussi pour maîtriser les dépenses publiques, pour faire baisser les taux d'intérêt nets, encore trop élevés pour nos entreprises.

Pour y parvenir, vous avez choisi de ne pas imposer à l'économie française une purge trop forte qui aurait pu susciter des traumatismes dangereux pour l'équilibre de notre société. Vous avez proposé des économies modérées dans les dépenses publiques, essentiellement d'ailleurs des transferts, allégé quelques rares impôts, supprimé surtout des avantages fiscaux, taxé certaines réserves du côté des

HLM, par exemple. En gros, vous avez cherché à équilibrer ce budget au moindre coût social et au moindre risque économique.

Pourtant, une question – et c'est là l'objet de mon embarras – reste sans réponse : avez-vous créé le choc psychologique nécessaire pour ramener la confiance sans laquelle aucune politique budgétaire, si raisonnable soit-elle, ne donne de résultat ?

Les forces vives de notre pays veulent être sûres de votre détermination à diminuer enfin les charges et les prélèvements obligatoires, donc les dépenses publiques. Elles en doutent encore. Et pourtant, je sais que le Gouvernement le souhaite. Encore faut-il le faire.

Quant aux fonctionnaires, ils sont plus nombreux qu'on ne le pense à déplorer le fonctionnement du système auquel ils appartiennent. Ils ne sont pas eux-mêmes responsables de sa sclérose. Beaucoup préféreraient être jugés sur leurs résultats et pouvoir faire preuve de plus d'initiatives. C'est le système qui est mauvais. La réforme de l'Etat va-t-elle être engagée malgré la défense corporatiste de certains syndicats conservateurs ?

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps. L'opinion publique et les entreprises, attendent bien sûr une réforme fiscale allant le sens d'une plus grande justice, mais surtout une réforme qui transfère certaines charges pesant sur l'investissement et l'emploi en les reportant sur des assiettes plus neutres en matière d'activité économique. Mais est-ce possible ? C'est un exercice difficile si l'on ne veut pas non plus ralentir la consommation.

En fait, l'opinion publique et les entreprises attendent surtout une baisse des impôts, sinon aujourd'hui, du moins prochainement.

D'ailleurs, il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » impôts. Il y en a trop ! Je réfute l'idée selon laquelle il faudrait rééquilibrer l'impôt sur les revenus du travail et l'impôt sur les revenus du capital, car ces derniers ont souvent été déjà taxés. En effet, lorsque l'on parle de capital, on vise souvent des revenus du travail épargnés et non consommés, et qui, par nature, ont déjà supporté l'impôt.

M. Yves Rousset-Rouard. C'est exact !

M. Jean-Jacques Descamps. Dans ces conditions, monsieur le ministre, pourquoi ne pas essayer de prendre une voie légèrement différente en imposant une baisse plus forte des dépenses publiques et en touchant moins à la fiscalité, dans l'attente de la réforme fiscale espérée ? Celle-ci devrait pour être bien perçue, être présentée globalement et s'inscrire, au moins à terme, dans une baisse sensible et réelle des prélèvements obligatoires.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je souhaite que vous acceptiez une partie des amendements de la commission des finances en matière de réduction des dépenses, afin de pouvoir justifier – pour ne pas toucher à l'équilibre global du budget – la suppression de certaines charges fiscales.

J'ajoute que la non-rétroactivité des mesures fiscales me paraît être une nécessité, une règle, qu'avec quelques amis nous proposerons par amendement.

Ainsi, toute la majorité pourrait être derrière vous pour vous aider à convaincre les Français que le Gouvernement est déterminé, avec elle, dès 1996, à poursuivre les économies budgétaires, à engager cette véritable réforme de l'Etat, qui est nécessaire, et surtout à alléger encore plus fortement les charges qui pèsent sur le coût du travail et donc sur la croissance.

Enfin – permettez-moi de vous le dire franchement – je souhaite que, dans ce monde médiatisé à l'extrême, vous arriviez à mieux expliquer vos décisions, qui sont souvent bonnes, en évitant de les annoncer au coup par coup. Et le parlementaire que je suis aimerait en être informé avant l'opinion publique des décisions que vous prenez, de façon à pouvoir les défendre avec vous.

Monsieur le ministre, vous avez compris que j'étais globalement d'accord avec la ligne générale de ce projet de budget. Grâce à votre esprit d'ouverture, dans la discussion qui va suivre, je suis sûr que nous vous apporterons notre soutien. Je vous apporterai le mien. Et surtout, comptez sur moi pour communiquer votre enthousiasme et votre foi dans le succès de l'action entreprise par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi d'emblée de saluer ce budget courageux.

Vous vous en prenez aux déficits et vous avez raison. Une telle motivation est excellente.

Auparavant, on nous parlait essentiellement de la contrainte extérieure, de Maastricht. Il ne faut pas exagérer. Ne donnons pas le sentiment aux Français que nous agissons uniquement sur contrainte extérieure.

Vous insistez maintenant sur la nécessité de lutter contre les déficits dans un but d'indépendance nationale, ne serait-ce que pour réduire notre dette – constituée déjà pour un tiers d'argent étranger.

Je salue votre courage, comme je salue le courage de l'Assemblée et celui de la commission des finances, sous l'autorité de son président M. Méhaignerie et de son rapporteur général, M. Auberger.

Nous sommes sortis du jeu de rôles traditionnel. Naguère, nous étions les avocats du « toujours plus », et il était facile de nous accuser de démagogie. Désormais, nous proposons des recettes nouvelles et des réductions de dépenses. D'ailleurs, ce faisant, nous prenons tout le monde à contre-pied. Nous n'accepterons pas, par exemple, la création des 650 postes à la Grande Bibliothèque. Nous devons casser l'axiome selon lequel un bon ministre serait un ministre qui dépense. « Je dépense, donc je suis » ? Il faut en finir avec ce qui était la réalité d'hier.

Cette volonté de courage doit s'accompagner d'une démonstration d'équité, et c'est sur ce point que je me permettrai d'insister. Il n'y a pas de rigueur sans justice. Ne reportons pas à demain les témoignages de cette volonté. N'attendons pas demain pour bien faire. Nous recevons chaque jour dans nos permanences des gens qui travaillent pour de petits salaires, qui ne font pas de bruit, qui s'efforcent, en dépit de leurs difficultés sociales, d'assurer une éducation décente à leurs enfants, qui font des efforts de formation afin de progresser professionnellement et socialement. Ce sont ces gens-là qu'il faut valoriser. C'est quand le bateau tangué qu'il faut donner des signes concrets de soutien à ceux qui sont fidèles au poste.

Je donnerai quelques exemples de cette volonté d'équité que nous pourrions exprimer dans ce budget.

Premier exemple : il faut en finir avec la distorsion entre la situation des concubins et celle des personnes mariées, distorsion qui a été dénoncée par d'autres avant moi. Du fait de la décote, du fait de la prise en compte

des parts, nous assistons à des injustices. Comment se fait-il que deux personnes qui gagnent le SMIC, vivant ensemble et faisant deux déclarations séparées, ne payent pas d'impôts, mais que le jour où elles se marient, elles doivent payer 4 000 francs d'impôts ? Il faut mettre un terme à un tel scandale, et ce dès maintenant, dès ce budget. Chacun doit pouvoir choisir librement son régime matrimonial, mais le fisc doit être complètement neutre à l'égard de ce choix.

Deuxième exemple : l'impôt de solidarité sur la fortune. Aujourd'hui, les œuvres d'art sont exclues de la base de calcul de l'ISF. L'origine de cette exclusion est ancienne et remonte à la création de l'impôt sur les grandes fortunes. A l'époque, les mauvaises langues, qui sont souvent bien informées, avaient attribué ces exclusions à un ministre important, Laurent Fabius. Et les familles de notre majorité actuelle – qui étaient alors dans l'opposition – avaient dénoncé clairement cette injustice. Eh bien, donnons un signe clair et lisible à l'opinion en réintroduisant les œuvres d'art dans la base de calcul de l'ISF. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Troisième exemple : les abattements exceptionnels pour frais professionnels. Je suis coauteur d'un amendement sur cette question. Mais j'avais pris la précaution auparavant de déposer une proposition de loi. Aujourd'hui, cette proposition de loi a été signée par soixante-sept députés, ce qui témoigne d'une volonté très large d'aller vers plus d'équité dans ce domaine.

Comment le problème se pose-t-il ? Tous les Français ont droit à un abattement de 10 p. 100, tous les Français ont droit aux frais réels s'ils en font la démonstration. Et certaines catégories ont droit à des abattements exceptionnels. Il s'agit de catégories souvent très favorisées. Je pense aux pilotes d'avion, aux mannequins de la haute couture parisienne. Et je n'irai pas jusqu'à évoquer l'hypothèse d'école d'un pilote d'avion et d'un mannequin vivant en concubinage ! (*Sourires.*) J'affirme qu'il faut mettre un terme à ces exceptions. Aujourd'hui, par exemple, le pilote d'avion a droit à 50 000 francs d'abattement pour frais, ce qui ne se justifie plus puisque, très fréquemment, il est défrayé par sa compagnie aérienne.

Certes, tout cela est difficile parce que les gros privilèges se dissimulent souvent derrière de petits privilèges. C'est difficile parce que, parmi les 116 professions concernées, il y a la presse, et que les relations entre la presse et le monde politique sont complexes depuis toujours. C'est précisément pour cette raison que nous ne devons pas donner le sentiment de céder dans le souci de ménager la presse et de nous ménager nous-mêmes !

Monsieur le ministre, en conclusion, n'attendons pas une hypothétique « nuit du 4 août » pour bien faire et pour mettre à plat l'ensemble de notre système ! Je ne crois pas à cette nuit du 4 août. Agissons dès aujourd'hui ! Cessons de nous en remettre au conformisme de Bercy !

M. Bernard Carayon. Très bien !

M. Marc Le Fur. On avait reproché, il y a quelques semaines, à un présentateur de télévision bien connu, Christophe Dechavane, d'être relié par oreillette à sa hiérarchie. Eh bien, messieurs du Gouvernement, arrachez l'oreillette qui vous lie à Bercy ! Ecoutez le peuple et son expression parlementaire ! Démontrez dès aujourd'hui votre volonté de justice fiscale ! (*Applaudissements sur plu-*

sieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mon propos sera bref : je veux vous faire part d'une réflexion de terrain.

Comment, monsieur le ministre, ne pas partager – et je crois que les Français le partagent très largement – votre souci de réduction des dépenses publiques, et surtout des déficits publics ? Cela passe, bien sûr, par des efforts de maîtrise de ces dépenses par l'État, par les collectivités locales et par les organismes de sécurité sociale. Mais cela passe aussi – cela a été souligné tout à l'heure – par l'adhésion et la participation de l'ensemble des Français.

Alors, pourquoi ignorer le bon sens et la bonne volonté d'un grand nombre de Français ? Pourquoi ne pas encourager aussi leur sens de l'initiative et de la créativité lorsque cela permet précisément à l'État et aux collectivités locales de faire des économies ?

Trois exemples vous donneront une idée de ce qu'il est possible de faire.

Premier exemple presque banal : les ambulances. Je ne nie pas qu'un transport en ambulance soit, dans certains cas, indispensables. Mais il faut savoir que lorsque quelqu'un a besoin d'aller passer une simple radio dans un hôpital, il est incité à prendre une ambulance. En effet, s'il utilise un autre mode de locomotion, il ne sera pas remboursé. Or l'ambulance revient *grosso modo* à un peu plus de 300 francs dès le premier kilomètre – le système étant ensuite dégressif –, alors que le taxi revient à 19 francs environ, ce qui fait une sérieuse différence, et la voiture à quelques francs.

Voilà une première distorsion. Dans des cas où le transport par ambulance n'est pas indispensable, pourquoi inciter à la dépense ?

Le deuxième exemple est récent et concerne ma circonscription. Les normes européennes prévoient le regroupement des mareyeurs dans des installations soumises à certaines exigences. Un projet a été préparé à cet effet par la chambre de commerce avec le concours du conseil régional et du conseil général, pour un total d'environ 30 millions de francs. Mais il ne pourra se réaliser rapidement pour des raisons de terrain. Les mareyeurs décident de prendre l'initiative de construire, eux-mêmes et à leurs propres frais, le chai de mareyage les regroupant. Or, alors que leur projet n'est plus que de 14 millions de francs et que les subventions pouvant leur être accordées ne représentent que 35 p. 100 de cette somme, ils ont les pires difficultés pour les obtenir. Est-ce une façon d'encourager l'initiative privée à faire des économies ?

M. Yvon Jacob. Très bien !

Mme Michèle Alliot-Marie. Le troisième exemple, concerne les routes. Dans nos communes, certaines routes ne sont pas très bien construites. Dans le cas que je cite, la création d'une nouvelle route a entraîné l'inondation, par temps de pluie, de toute une série de maisons qui se trouvaient sur un croisement en pente.

L'une des personnes concernées va voir la DDE. Celle-ci reconnaît la nécessité de réaliser un ouvrage pour pallier cet inconvénient. Mais elle ne peut, faute de cré-

aits, le construire dans l'immédiat. Il faut attendre deux ou trois ans. Or il y a risque. En période de gros orages, cinq ou six maisons se trouvent inondées.

Cette personne prend l'initiative de créer elle-même un mur de protection. Or il n'est pas question pour elle de recevoir un franc de subvention pour ce mur ! Puisque vous avez pris cette initiative vous-même, lui répond-on, assumez-la ! Cette personne ne demandait d'ailleurs pas d'être subventionnée tout de suite, ni en totalité. Elle demandait simplement qu'on participe aux frais qu'elle avait engagés, au moment où les crédits de construction de la nouvelle route seraient versés.

Ce ne sont que quelques petits exemples très concrets et de bon sens qui montrent que l'État pourrait faire des économies. Il pourrait aussi mieux faire adhérer l'ensemble des Français à notre volonté commune de maîtrise des dépenses publiques, les faire mieux participer et créer cet état d'esprit favorable à l'intérêt général que souhaite le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

M. Yves Rousset-Rouard. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, après le rêve d'une campagne, le vote du budget est le moment de vérité pour un gouvernement, dont le programme trouve son expression dans des chiffres qui, eux, malheureusement, ne font pas rêver.

Dans l'état d'endettement de la France, il s'agit plutôt d'un cauchemar pour le Gouvernement, mais surtout pour les Français que nous représentons, que nous entendons chaque jour et qui nous ont écoutés depuis 1993 avec beaucoup d'attention et d'espoir depuis mai 1995.

La crise économique est mondiale. Mais pourquoi la France est-elle plus touchée que les autres pays industrialisés ? Pourquoi nos taux d'intérêt, pourquoi nos impôts, pourquoi nos prélèvements sociaux sont-ils plus élevés que ceux de nos principaux compétiteurs ?

A quoi sert-il d'avoir la meilleure protection sociale et de délocaliser nos emplois ?

A quoi sert-il d'être l'un des plus grands exportateurs mondiaux et d'avoir l'agriculture la plus performante si c'est pour détruire, avec l'aide de l'Europe, une partie de notre production et désespérer nos agriculteurs ?

A quoi sert-il de promettre le bonheur dans trois ans et une réforme fiscale, alors que depuis vingt ans les prélèvements obligatoires ont ponctionné les Français les plus dynamiques, lentement mais sûrement ?

Les Français ne comprennent pas. Il manque un souffle.

L'opinion publique ne retiendra du budget pour 1996, si rien n'est modifié, qu'un peu moins de dépenses publiques, un peu plus de prélèvements pour tout le monde et beaucoup de prélèvements pour quelques-uns. Certains s'en réjouissent.

Les socialistes ont créé la CSG, nous l'avons augmentée. Ils ont créé l'impôt sur la fortune, nous l'avons augmenté. Et vous décidez aujourd'hui de déplaçonner le seuil de tolérance de l'impôt sur la fortune, au risque de provoquer une fuite des capitaux, des cerveaux et surtout des sièges sociaux.

Les Français sont fatigués des promesses. Ils sont fatigués d'un service public sans un minimum de service les jours de grève. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe

du Rassemblement pour la République.) Ils sont fatigués qu'au nom de l'égalitarisme et de la solidarité, tout soit possible, et surtout qu'on justifie n'importe quel impôt.

M. Bernard Carayon. Très juste !

M. Yves Rousset-Rouard. Les Français sont fatigués du socialisme, mais ils ne savent pas comment le remplacer. Et n'en déplaît à mes amis du RPR, le contraire du socialisme n'est pas le gaullisme, mais le libéralisme. (*Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si je me suis engagé en politique, c'est pour permettre à l'homme d'être debout face à l'Etat, pour protéger le citoyen de la démagogie, pour développer l'initiative et la responsabilité individuelles, pour faire enfin progresser la société.

A gauche comme à droite, nous nous battons au nom de la Déclaration des droits de l'homme, « la seule querelle qui vaille » disait le général de Gaulle. Votre budget est-il dicté par cette perspective ? S'inscrit-il dans cet objectif ? Votre discours liminaire semblait l'affirmer, mais vous ne pouvez pas réussir sans l'adhésion des hommes et des femmes de ce pays.

Or ce budget affaiblit les riches, démotive les cadres et ne donne pas d'espoir aux pauvres.

Vous regrettez l'existence d'exonérations fiscales que l'Etat a toujours créées à un moment ou à un autre de notre histoire. Mais c'est le montant anormalement élevé des impôts qui les a justifiées. La confiance, c'est d'abord le respect de la parole de l'Etat. Supprimer ces exonérations fiscales subitement, sans mesurer ce que représente pour l'économie l'effet de levier de la plupart d'entre elles, constituerait une erreur. Réformez d'abord la fiscalité avant de les supprimer !

A cet égard, la logique collectiviste, la nationalisation de fait de 50 p. 100 de l'économie française en 1981 n'a pas arrangé la situation économique et a surtout pollué les mentalités. Malgré les privatisations, nous ne sommes pas sortis de cette problématique. Et si vous dénationalisez, c'est pour récupérer de l'argent et non pour dégager l'Etat de l'économie.

Le fond du problème, c'est que votre budget sera sans effet si le Gouvernement n'agit pas sur les mentalités. Nous vivons encore dans une logique d'assistance. Le RMI et demain l'allocation dépendance aux personnes âgées nous coûteront une fortune. Qui va payer ? L'intention est louable certes, mais elle est sans rapport avec nos moyens. Est-il raisonnable, dans la situation actuelle des prélèvements sociaux, de créer une dépense supplémentaire de 20 milliards de francs ?

Votre budget n'est pas libéral. Tout simplement parce qu'il est dicté par l'urgence et par les critères de convergence exigés par Maastricht, critères au-dessus de nos capacités actuelles.

Nous avons voulu l'Europe. J'ai voulu l'Europe. Mais nous ne sommes pas – du moins, pas encore – Européens. Nous sommes gênés par notre dette, par l'importance de notre fonction publique, par nos taux d'intérêt, par nos impôts, par nos mentalités et par notre manque de perspectives.

La France est belle, nous n'en profitons pas ! La France est riche, nous n'en profitons pas ! Si la France était une entreprise, elle serait en faillite !

Monsieur le ministre, soyez le ministre de l'économie et des finances et non un administrateur judiciaire ! (*Sourires.*) Vous ne réglerez pas la situation en augmentant les

impôts et en réduisant les dépenses publiques mais en favorisant ceux et celles qui portent leur richesse en eux, ceux qui ont envie de créer des entreprises, des emplois, des produits ou des services en France. Ce sont eux vos alliés, ce sont eux qui feront gagner la France.

L'esprit de conquête ne se décrète pas mais il peut se détruire par des taxes et des impôts exagérés.

Contrairement à ce que vous pensez, les Français rêvent de faire fortune, mais grâce au Loto parce qu'ils savent que ce sera dorénavant impossible de faire fortune en travaillant.

Pour conclure, je tiens tout simplement à vous lire quelques passages d'une lettre que j'ai reçue hier d'un de mes électeurs. Il m'écrit : « J'ai longtemps été libéral, mais aujourd'hui je ne crois plus ni au libéralisme ni au socialisme. Je ne crois plus à rien, parce que je n'ai pas de réponse... Alors, à soixante-quatorze ans, je me dis qu'il faut se moquer de tout cela, s'enfermer dans sa coquille et attendre sa fin en acceptant qu'elle puisse devenir misérable. La révolution sera peut-être faite par les générations futures à moins qu'elle ne nous soit imposée par une écrasante faillite. Je vous écris cette lettre avec mon cœur et je continuerai à voter "libéral" sans savoir pourquoi. »

Moi aussi, monsieur le ministre, je suis avec vous dans la majorité. Et si je me suis exprimé ainsi, c'est pour vous alerter, pour vous faire part de ce que j'entends, de ce que je ressens. Je vous le dis du fond du cœur, j'espère que vous réussirez, mais faites très attention. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Messieurs les ministres, je souscris aux deux objectifs prioritaires que le Gouvernement assigne au projet de loi de finances pour 1996 : la lutte pour l'emploi et la réduction des déficits publics. Une croissance de 21 p. 100 des crédits accordés à l'action en faveur de l'emploi par rapport à ceux de la loi de finances initiale pour 1995 et un effort de réduction de 10 p. 100 du déficit budgétaire de l'Etat traduisent clairement ces priorités.

Pour parvenir à ce résultat, le Gouvernement ne propose pas de lever des recettes supplémentaires importantes par rapport aux décisions de la loi de finances rectificative de 1995. Dont acte.

En revanche, il s'était engagé à procéder à une réforme en profondeur de l'impôt et à une remise à plat du financement et des prestations de la protection sociale. Cet engagement est certes renouvelé, mais vous me permettrez cependant de regretter que la nécessaire refonte de notre fiscalité ne soit qu'esquissée dans ce projet. Il est vrai qu'une réforme d'ampleur se prépare et qu'on peut, en ce sens, comprendre le désir du Gouvernement de se ménager du temps pour l'élaborer. Cela n'empêchait toutefois pas d'adresser dès maintenant à nos concitoyens quelques signaux forts d'une volonté de réforme.

La fiscalité sur la valeur ajoutée, par exemple, devrait être modifiée, d'une part, dans un souci de simplification et, d'autre part, de participation de la France à l'harmonisation des taux communautaires. Pour cela, envisagez-vous, messieurs les ministres, de procéder à une remise en ordre générale fondée sur deux taux et de revoir l'anomalie que constitue la taxation du chocolat à 20,6 p. 100,

seul aliment qui supporte encore le taux plein alors que, au sein de l'Union européenne, les taux s'échelonnent de 2 p. 100 à 9 p. 100.

La directive européenne d'octobre 1992 prétendait programmer l'harmonisation totale des taux en 1997. Nous en sommes loin. Les planchers de taux décidés ne sont même pas respectés ! Cette dispersion européenne perturbe le commerce intracommunautaire : les frontaliers en tirent profit, voire en font commerce, en allant s'approvisionner là où les taux sont les plus faibles.

A cette fraude tolérée s'ajoute celle des mécanismes d'une perception confiée par défaut aux entreprises qui se substituent à leur corps défendant aux services des douanes pour assurer le recouvrement des TVA facturées au taux du pays d'achat. Il s'agit d'un système transitoire certes, mais qui a toutes les chances de durer si une volonté d'harmonisation n'y met fin.

Plus complexe s'avère encore la réforme de l'IRPP. La multiplication des régimes dérogatoires – plus d'une centaine, paraît-il – est de plus en plus perçue comme un injustice légalisée. Allez-vous procéder à leur démantèlement ? Et pourquoi ne pas commencer dès maintenant ?

De même, ne pensez-vous pas nécessaire de réintégrer dans le revenu imposable le bénéfice d'allocations diverses – familiales ou de logement, par exemple – afin de mieux cerner le revenu réel des personnes, plutôt que de maintenir pour l'accès à certaines prestations un système de plafond de ressources, lequel, habilement contourné, ne permet pas une bonne sélectivité des aides ? Les abus sont légion. La loi elle-même les encourage, quand elle taxe davantage les couples mariés que les concubins, quand elle autorise le cumul d'avantages que le bon sens réprouve.

Une moralisation est indispensable. Elle doit être accompagnée d'une simplification des systèmes d'imposition, afin de les rendre transparents et d'autant mieux acceptés.

Dans le souci de bien faire, ne tombons pas pour autant de Charybde en Scylla. Après avoir trop taxé les salaires, ne partons pas en guerre contre l'épargne si nous prétendons vouloir stimuler l'investissement et si nous estimons que l'impasse du financement des retraites fondé sur un système de répartition doit être compensée par un régime de capitalisation au gré de chacun.

L'autre grande réforme qui doit gager l'effort demandé au contribuable est celle annoncée de la sécurité sociale. Notre régime de protection sociale est hypothéqué par un déficit chronique. C'est un tonneau des Danaïdes, qui absorbe 45 p. 100 de la masse salariale et coûte au salarié 22 p. 100 de retenues sur sa feuille de paie, contre 11 p. 100 en 1981.

Mais la dérive des dépenses n'a pas empêché la pauvreté de gagner du terrain. Les meilleures intentions sociales ont été détournées de leur finalité chaque fois que, par faiblesse, on a élargi l'accès aux aides destinées aux plus démunis à de nouveaux publics et sans justification réelle. Et c'est ainsi qu'une politique trop tolérante d'ayants droit s'est progressivement substituée à la sélectivité des interventions.

Surconsommation médicale, dérive des investissements, concurrence déraisonnable entre le public et le privé : tous les ingrédients d'une implosion du système sont réunis.

Face à l'ampleur des réformes à engager et compte tenu de l'attachement justifié de la population à la protection sociale, la refonte du système ne pourra emprun-

ter les procédures législatives et réglementaires traditionnelles sans que, au préalable, le peuple se soit prononcé sur les orientations qui devraient la conduire. Le référendum en est le moyen privilégié pour départager deux options qui ménageraient cependant, l'une et l'autre, l'exigence de la solidarité sociale.

La première proposerait le maintien du système actuel, avec, comme contrepartie, l'acceptation d'une forte croissance des cotisations individuelles, qui deviendrait rapidement la première dépense des ménages.

La seconde option, distinguerait trois niveaux d'intervention pour en différencier les prises en charge : les médecines indispensables intégralement remboursées ; les thérapeutiques utiles affectées d'un ticket modérateur ; les pratiques de confort à la seule charge des bénéficiaires.

Monsieur le ministre, le temps des remises en cause est venu. Des aménagements à la marge ne seraient pas à la hauteur du défi. Votre budget et la pression fiscale supplémentaire décidée en juillet seront d'autant mieux acceptés que vous lèverez rapidement le voile sur les chantiers de la réformes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Bernard Murat.

M. Bernard Murat. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, aujourd'hui plus que jamais, la représentation nationale a en charge le destin de notre pays. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes totalement convaincus de cette réalité.

En effet, la présente discussion budgétaire va beaucoup plus loin que le vote du budget annuel de la nation. Ce budget est non seulement un budget pour solde de tout compte de la désastreuse gestion socialiste – représentation étrangement absente ce matin – mais c'est aussi et surtout le fondement du socle du redressement et des changements annoncés par Jacques Chirac durant la campagne présidentielle, redressement et changements que les Français attendent, attendent et attendent encore.

Mais, contrairement à ce que les commentaires sur les sondages veulent faire dire aux Français, sachez, messieurs les ministres, que le peuple, dans sa sagesse, dans son bon sens, est prêt à consentir des sacrifices, dans la mesure où il aura le sentiment que ceux-ci seront équitablement répartis. Il est prêt à se retrousser les manches pour tracer de nouveaux sillons, à condition que le Gouvernement soit capable de lui faire connaître, par une communication claire, quand aura lieu la moisson et combien belle elle sera.

Nous avons cru que les instituts de sondages avaient tiré la leçon de leur ridicules prestations pendant la campagne présidentielle et que les commentateurs de ces sondages avaient appris l'humilité. Il n'en est rien. Il faut donc que le Gouvernement sache communiquer avec pédagogie, avec des mots compréhensibles par tous les Français et, en particulier, par ceux qui souffrent le plus de la situation économique actuelle. Dès lors, il obtiendra leur appui, n'en déplaise au « médiatiquement correct » parisien.

Le Gouvernement doit toujours mettre en perspective son action avec l'héritage socialiste, les mesures d'urgence, à prendre immédiatement, et les projets de la France pour tous, qui s'étaleront sur plusieurs années, et dire qu'il ne renonce à rien. Nous l'y aiderons s'il sait nous écouter. Nous l'y aiderons s'il nous comprend.

M. Jean-Marie André. Très bien !

M. Bernard Murat. Nous l'y aiderons parce que nous en avons le courage politique – et nous savons que le courage politique, ce n'est ni la naïveté ni la tentation suicidaire.

M. Jean-Marie André. Très bien !

M. Bernard Murat. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont évoqué les différents points importants de la première partie du projet de loi de finances pour 1996. Ils vous ont fait, messieurs les ministres, partager les soucis et les attentes de nos concitoyens. Encore une fois, écoutez-les !

Pour ma part, j'aborderai le problème de la hausse du prix des carburants et, plus particulièrement, du gazole.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers est le troisième impôt d'Etat par l'importance de son montant. La fiscalité française sur les carburants routiers se caractérise par une charge fiscale nettement supérieure à ce qu'elle est chez nos partenaires de l'Union européenne, ce qui pénalise lourdement nos exportations et grève notre compétitivité internationale. Or l'article 14 du projet de loi de finances pour 1996 prévoit une augmentation uniforme de treize centimes pour ces différents carburants. Si cet article était adopté, le prix du gazole augmenterait de 6,1 p. 100, contre 3,4 p. 100 pour le supercarburant plombé.

Député de Corrèze, où l'agriculture est la première économie et où les entreprises de transport routier sont nombreuses, j'estime que cette augmentation serait un mauvais coup porté à nos exploitants agricoles et à nos transporteurs, donc à l'emploi. Mais cela reviendrait aussi à prendre en otage les automobilistes qui ont acheté des véhicules diesel justement parce qu'ils consomment moins de carburant et que le gazole coûte moins cher que le super : je pense en particulier aux professionnels, tels que les VRP, les taxis et les ambulanciers, pour qui le coût kilométrique est un paramètre capital en ce qui concerne le maintien de leur pouvoir d'achat et la santé de leur entreprise.

Il ne faut pas oublier que tous les gouvernements successifs ont privilégié fiscalement le gazole. Certes, je comprends la volonté du Gouvernement d'assurer l'équilibre budgétaire et de diminuer les déficits, mais cela ne doit pas se faire au détriment des capacités d'investissements – donc de créations d'emplois – d'entreprises qui, pour la plupart, sont localisées dans les zones rurales.

Le Président de la République a déclaré pendant la campagne électorale que le Gouvernement devrait, avant de prendre une décision, s'interroger pour savoir si celle-ci est bonne ou mauvaise pour l'emploi. Messieurs les ministres, permettez à un député, qui, comme la plupart de ses collègues, passe beaucoup de temps sur le terrain, de vous dire que cet article 14 est mauvais pour l'emploi, en particulier pour les PME et les PMI, donc mauvais pour l'aménagement du territoire. Écoutez-moi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, un budget de crise n'est jamais un budget discuté et voté dans l'enthousiasme. Nos rites parlementaires prendraient toute leur saveur si nous n'avions à l'esprit la peine, voire la souffrance

de nos compatriotes à qui l'on assène, selon les temps, que le pire est devant eux ou l'espoir au bout du tunnel.

« Il est facile de mourir quand on ne meurt pas seul », disait André Malraux. Et c'est vrai que les Français accepteraient plus facilement les sacrifices s'ils avaient le sentiment que ceux-ci sont équitablement partagés et si les pouvoirs publics montraient l'exemple d'une authentique rigueur.

Votre budget traduit une forte volonté de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense, que je salue d'autant qu'elle se heurte à quatre contraintes considérables : la fracture sociale ; le poids de la dette ; les conceptions budgétaristes de l'économie ; la socialisation des structures publiques et des mentalités françaises.

Si des réponses solides sont apportées aux deux premières contraintes, je crains que celles qui sont fournies aux deux dernières soient moins adaptées.

La démocratie parlementaire est née du consentement à l'impôt. Mais où se niche donc le consentement lorsque prévaut le sentiment de l'injustice ? Comment rétablir la confiance des Français lorsqu'ils ont le sentiment que le travail n'est pas toujours récompensé selon l'effort ou l'intelligence ?

Il est patent de constater que depuis vingt ans tous les plans de relance de l'économie ou de limitation des déficits ont eu pour corollaire l'augmentation des impôts et du nombre des emplois publics.

Il faut, bien sûr, donner des signes aux marchés étrangers, dont nous sommes étroitement dépendants. Mais le meilleur signe à leur adresser consiste-t-il à augmenter les impôts, alors même que notre système fiscal, lourd, injuste, archaïque et antiéconomique, nous place déjà en marge de toutes les nations développées ?

« Trop d'impôt tue l'impôt » : la formule est connue. Et les gros taux tuent les totaux. *(Sourires.)*

Lors de la première cohabitation, nous avons procédé à une expérience inverse. Elle fut réussie. Nos partenaires américains et britanniques avaient fait la même, avec le même succès.

Le meilleur signe à l'égard des marchés étrangers n'aurait-il pas été, au contraire, de rechercher à créer, par une baisse massive de l'impôt sur le revenu ou de la TIPP, un choc psychologique dans l'opinion ? C'est ce « pari fiscal » que beaucoup de Français attendaient.

Faute de le goûter cette année, et sans doute les prochaines années, offrez, très vite, monsieur le ministre, une perspective à ces sacrifices dont le seul mérite, pour l'instant, est d'être équitablement distribués.

Mais, en attendant, réformons l'Etat. Attaquons-nous à la mythologie de la dépense publique ! Ce n'est pas faire injure aux fonctionnaires que de dire au pays que l'Etat doit montrer l'exemple.

Notre système public est hypertrophié, l'OCDE vient d'ailleurs de nous le rappeler. Or, en dépit de 300 milliards de francs de déficit, près de 3 500 emplois publics vont être créés, et près de 1 500 pour le seul ministère de l'éducation nationale, alors que le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire va diminuer l'année prochaine de 85 000.

Rappelons pour mémoire qu'en vingt ans le nombre de fonctionnaires affectés dans les directions départementales de l'agriculture a doublé quand le nombre d'agriculteurs diminuait des deux tiers.

Il n'est pas « politiquement correct », paraît-il, de parler des privilèges de la fonction publique. Mais je rappellerai quelques faits.

La moyenne annuelle des salaires de la fonction publique est de 132 000 francs, contre 121 000 francs seulement dans le secteur privé. Le pouvoir d'achat a augmenté de 11 p. 100 dans la fonction publique de 1989 à 1995, mais il n'a progressé que de 6 p. 100 dans le secteur privé.

Je n'évoquerai pas le sujet des primes, sujet si tabou que le rapport de Francis Blanchard réalisé en 1984 à la demande de Pierre Mauroy n'a été retrouvé par aucun ministre de la fonction publique.

Et quand les syndicats entendent défendre les retraites du secteur public, c'est évidemment pour qu'elles ne connaissent pas le sort de celles du secteur privé.

S'il n'est guère facile de promouvoir une vraie solidarité nationale en réduisant ces inégalités, il serait du moins opportun de réduire le nombre des agents publics. Tous les Etats occidentaux l'ont fait, hormis nous, sauf en 1987. Déjà, en 1945, Maurice Thorez trouvait qu'un million de fonctionnaires, c'était trop. Sommes-nous, cinquante ans plus tard, devenus moins libéraux et plus conservateurs que Maurice Thorez ?

Que dire, enfin, des gaspillages ou des dysfonctionnements du secteur public qui font le bonheur de la Cour des comptes et d'un journal satirique paraissant le mercredi ! Un exemple : les télévisions publiques France 2 et France 3 doivent, paraît-il, construire un siège commun. Coût : 1,5 milliard de francs. Quand beaucoup de Français éprouvent des difficultés pour s'acquitter de leur redevance audiovisuelle, ce projet laisse un goût amer.

Passons sur les erreurs de gestion de certaines entreprises publiques, dont les avatars coûteront au contribuable près de trois fois le coût annuel du RMI.

Je dois dire que, quand je croise le regard d'un agriculteur retraité ou celui d'un ouvrier hanté par la perspective du chômage, je n'ai pas envie de vanter la qualité de certains acquis sociaux de notre pays. Et je ne crois pas non plus que l'on rende sa dignité au noble métier de serviteur de l'Etat lorsqu'on pérennise des situations aussi choquantes.

Le pacte républicain et la réduction de la fracture sociale commandent donc la réforme de l'Etat que le Président de la République et le Premier ministre ont voulue profonde.

Cette réforme, nous y parviendrons lorsque nous aurons libéré l'Etat de ses corporatismes, mis fin à la mythologie de la dépenses publique, traqué les dépenses de prestige qui exaspèrent tous ceux qui n'en profiteront jamais et ne se reconnaissent pas dans ce visage de la République.

C'est à ce prix que nous nous épargnerons aussi les humiliantes leçons que nous infligent les organisations internationales à intervalles réguliers.

Après tout, la République, ce n'est pas seulement l'électricité pour tous, c'est l'abolition des privilèges, l'indépendance nationale et la solidarité de l'Etat à l'égard de ceux-là seuls qui ont besoin de sa protection. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Harry Lapp.

M. Harry Lapp. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nos compatriotes ont exprimé en 1993 puis

confirmé en 1995 leur profonde, leur forte volonté de changer de politique. Aujourd'hui, ils sont confrontés à un projet de loi de finances pour 1996 qui ne semble pas correspondre, c'est le moins qu'on puisse dire, à leurs légitimes attentes. Ils comprennent mal l'objectif visé, et le moral des ménages, comme vient de le démontrer une enquête récente de l'INSEE, est en forte chute.

Certes, il y a la contrainte du poids de la dette – 226 milliards de francs – et le projet de budget tend à trouver un équilibre, bien difficile à atteindre, entre la relance de l'emploi et la réduction des dépenses publiques.

D'un point de vue global, le projet de loi de finances répond très bien aux objectifs visés, qu'il s'agisse de la création de la prestation autonomie, de la réduction des charges sociales ou de l'abaissement des taux d'imposition pour la transmission des entreprises.

Mais si la décision de réduire le déficit public doit être saluée, cette réduction à 290 milliards de francs est encore insuffisante, d'autant que ce résultat a été obtenu plus par l'augmentation des prélèvements que par la stricte rigueur.

Nous restons donc engagés dans la spirale du « toujours plus d'impôts pour toujours plus d'Etat ». Le solde budgétaire avant charge de la dette reste négatif, ce qui signifie que nous continuons à emprunter pour payer les intérêts de la dette, obérant ainsi les budgets futurs.

Les dépenses augmentent de 5 p. 100 par rapport à 1995, alors que nos voisins allemands ont réussi, malgré le poids de la réunification, à les faire diminuer de 1 p. 100. Il est donc pour le moins indispensable que les amendements visant à une réduction des charges de 4 milliards soient adoptés. Ce serait un signe fort en direction des marchés, mais également de nos compatriotes.

Bien entendu, et cela a été souligné par tous mes collègues, cela ne résoudra pas fondamentalement la situation préoccupante de notre pays, qui vit largement au-dessus de ses moyens.

Si l'on excepte la parenthèse de la première cohabitation, au cours de laquelle la diminution des impôts a démontré son effet bénéfique, les Français n'auront connu depuis la guerre qu'une perpétuelle augmentation des prélèvements de toute sorte, comme si c'était une fatalité, comme si la seule méthode de gouvernement était la hausse inéluctable des prélèvements.

On comprend donc la morosité des Français ainsi que leur frilosité à consommer et leur manque d'enthousiasme à croire en l'avenir. Avec des prélèvements obligatoires qui friseront les 45 p. 100, et dépasseront ce pourcentage si l'on inclut le poids de la dette, nous atteignons un nouveau record historique et sommes largement en tête des grands pays industrialisés.

Or, monsieur le ministre, vous le savez, nos concitoyens ont besoin de souffler, ils ne sont plus en mesure de supporter de nouvelles hausses de prélèvements obligatoires, que celles-ci résultent des dépenses de l'Etat, de celles des collectivités locales – qu'il ne faut pas oublier – ou de la dérive des comptes sociaux.

Nous le savons, l'Etat-providence a vécu. Le socialisme a échoué partout dans le monde. Le maintenir sans le dire conduira la France à l'impasse. Nous devons être capables de nous engager dans une véritable révolution culturelle qui consiste, comme l'a fort justement dit Alain Madelin, à dépenser moins, dépenser mieux, dépenser autrement.

Il n'était cependant pas le seul à faire une telle analyse et je rappelle que, le 6 mai dernier, l'actuel Président de la République disait que, pour lutter efficacement contre le chômage, nous devons conserver présent à l'esprit l'objectif d'une diminution des prélèvements obligatoires.

Trois grandes réformes de fond nous attendent : la maîtrise des dépenses de santé, la refonte du système fiscal, la restructuration de l'Etat.

Ces réformes supposent non seulement des décisions courageuses, avec la remise en cause de nombreux avantages acquis, une meilleure équité fiscale, des prélèvements moins lourds, mais aussi et surtout une capacité de l'Etat à se réformer, à mieux maîtriser les dépenses publiques et sociales,...

M. Yvon Jacob. Très bien !

M. Harry Lapp. ... à moins réglementer, à moins taxer, dans la perspective d'une France véritablement compétitive.

C'est l'espoir que je formule ; c'est avec cette espérance que je voterai, malgré les observations que j'ai faites, ce projet de loi de finances. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Intervenant le dernier dans la discussion, je remarque, monsieur le ministre, que vous avez déjà presque tout entendu depuis hier et que nous ne sommes qu'entre gens de la majorité, double avantage qui nous permet de vous dire les choses comme nous les sentons. Que nous disent les Français, nos électeurs, à nous, élus de la nation ? Ils sont pour le moins moroses, ils ne comprennent pas vraiment ce que fait le Gouvernement depuis quelques semaines et, surtout, ils ne comprennent pas le décalage entre les discours tenus lors de la campagne présidentielle et le budget qu'on leur présente aujourd'hui.

Tous les Français s'attendaient légitimement à une baisse des impôts. Non seulement on ne diminue pas les impôts mais on augmente les dépenses. Je suis, comme vous, tout à fait déterminé à me battre pour réduire les déficits car c'est une nécessité absolue. Mais cette nécessité de Maastricht, à laquelle nous devons satisfaire, est aussi une nécessité intérieure ; en effet, si les dépenses publiques ne diminuent pas, il va y avoir une baisse de la croissance.

Et si le taux de croissance n'atteint pas 3 p. 100, vous aurez beau faire tout ce que vous voulez, monsieur le ministre, vous ne diminuerez pas les déficits, car vos rentrées fiscales seront, année après année, plus faibles que les prévisions ; c'est d'ailleurs le cas cette année, puisque nous en sommes à 35 milliards de moins par rapport aux prévisions.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est rendre la confiance aux Français. Mais on n'y parviendra pas en augmentant les prélèvements. C'est pour cette raison que nous sommes un certain nombre à nous être battus, à la commission des finances, pour vous aider à faire des économies dans les différents budgets. Je crois que c'est tout à fait possible. Rapporteur spécial du titre III du budget de la défense, j'ai ainsi trouvé, sans forcer, près de 500 millions de francs d'économies réalisables. Mais, demain, il nous faudra revoir le format de nos armées et nous serons, sans aucun doute, conduits à avoir une défense nationale plus conforme à nos besoins, à la réalité du moment, mais

aussi à nos problèmes budgétaires, car le budget de la défense représente tout de même 250 milliards de francs. Si vous ôtez 50 milliards pour les pensions, il reste encore 100 milliards de francs d'investissements et 100 milliards de fonctionnement. Il y a donc, vous l'avouerez, quelques pistes pour réaliser, sinon cette année, du moins dans l'avenir, des économies très importantes.

Cette remarque vaut pour tous les ministères, pour tous les secteurs de l'économie. C'est seulement ainsi que nous pourrions rendre la confiance aux Français, leur donner à nouveau envie de consommer, d'acheter, de se payer un appartement ou une maison, que nous permettrons à notre économie et, ce que tout le monde souhaite, à l'emploi, de repartir du bon pied.

Ne prenez donc pas comme une critique le fait que nous ayons déposé beaucoup d'amendements cette année. Le Premier ministre nous a demandé à tous d'avancer des propositions, d'être vigilants, de faire notre travail de parlementaires. Nous avons l'intention de le faire pleinement, de manière constructive, en soutenant le Gouvernement, pour une raison extrêmement simple, c'est que nous sommes sur le même bateau que vous, monsieur le ministre, et que nous n'avons absolument pas vocation à nous retrouver, en 1998, dans l'opposition ou battus ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Je rappelle que la conférence des présidents a prévu que les porte-parole des groupes interviendront cet après-midi, après les questions au Gouvernement.

Nous allons donc interrompre maintenant nos travaux.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures quarante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*